



Auvergne, Puy-de-Dôme
Clermont-Ferrand
avenue d' Italie

Avenue d'Italie

Références du dossier

Numéro de dossier : IA63002772

Date de l'enquête initiale : 2023

Date(s) de rédaction : 2023

Cadre de l'étude : inventaire topographique La ceinture des boulevards de Clermont-Ferrand

Degré d'étude : étudié

Désignation

Dénomination : boulevard

Destinations successives : avenue de l'Esplanade

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en ville

Références cadastrales :

Historique

La délibération du conseil municipal concernant l'ouverture d'une voie allant de la rue des Jacobins à l'esplanade de la gare date du 4 janvier 1878. Le tracé de l'avenue de l'Esplanade (dénommée avenue d'Italie au lendemain de la Première Guerre mondiale) est approuvé par arrêté préfectoral le 5 novembre 1879. L'opération se déroule en deux tranches : la première au sud, entre l'esplanade de la gare et l'avenue Charras, pour laquelle les acquisitions de terrains s'effectuent entre 1879 et 1880; la seconde au nord, entre l'avenue Charras et la rue des Jacobins (extrémité de la place des Carmes) entre 1890 et 1897.

Le débouché sur la rue des Jacobins et l'angle nord-est du carrefour avec l'avenue Charras comprenaient des édifices à caractère industriel ou commercial. Deux immeubles se trouvaient dans la partie sud (actuel n°62 et indéterminé). Le reste des terrains était occupé par des jardins. L'édification des rives ex-nihilo commence en 1895 et connaît sa plus forte période d'intensité au cours du premier quart du XXe siècle. Les phénomènes de substitution (destruction et reconstruction) d'édifices d'origine entraînant un fort remodelage de rives interviennent dans la première moitié des années 1950 (n°1 à 7bis) et 1960 (n°72), dans la deuxième moitié des années 1980 (n°64 à 70) et en 2023 (n°55). Avant la loi de 1977 réglementant l'appel à un architecte, le recours à cette profession, qu'il s'agisse de travaux de modification du bâti ou d'édification propre, s'élève à environ 50%. Pour le reste, les plans sont soit non signés, soit signés du nom du propriétaire, soit signés par un entrepreneur.

L'établissement de trottoir est déclaré d'utilité publique le 15 février 1927 par arrêté préfectoral.

Période(s) principale(s) : 4e quart 19e siècle ()

Dates : 1879 (daté par source), 1897 (daté par source)

Auteur(s) de l'oeuvre : Barthélémy Sauzet, Louis Jarrier, Jacques-Honoré Méridier, Laurent Ponchon, Emile Nivat, Louis Raynaud, G. Casani, Valéry Bernard, Jean Amadon, Marcel Rabany, Jean Guillot, Mitton et fils, Maurice Arnaud, Georges Laboisse, Henri Pouzadoux, Antoine Fustier, André Verdier, Julien Arnaud, Antoine Espinasse, P. Jallat, Valentin Vigneron, François Jaffeux, Jean-Marie Rollier, SARL Marol 3 architecte

Description

L'avenue d'Italie est une voie de 15 m de large, plantée d'une rangée d'arbres s'intercalant entre les places de parking à la Lincoln (aménagées sur l'emprise du trottoir, définition dans Gauthiez, p.363). Jusqu'à présent, elle comprenait deux voies de circulation dans le sens nord-sud, flux que des travaux actuels (2023-2024) vont modifier. Le numérotage des

immeubles commence au carrefour de l'avenue avec la rue des Jacobins. Les numéros pairs sont à droite, les numéros impairs à gauche (arrêté du 6 juillet 1904). Du nord au sud, elle comprend deux débouchés de rues perpendiculaires (rue Pierre-le-Vénéral et rue d'Alsace), un débouché d'une rue oblique ([rue de Thiers](#)) et trois carrefours (avec l'avenue Charras, avec l'avenue Albert et Elisabeth, avec la rue d'Ambert). La perspective depuis les rues Pierre-le-Vénéral et d'Alsace, dont l'ouverture est contemporaine à celle de l'avenue, offrait à l'origine une vue sur des jardins (il était prévu de prolonger la rue d'Alsace jusqu'à la place Delille mais le projet n'aboutit pas). Ces deux perspectives furent fermées dans les années 1950 par un immeuble et dans les années 2000 par un garage (voir figure [IVR84_20246300001NUCA](#) illustrant l'actuel débouché de la rue d'Alsace avec son garage barrant la perspective). L'étroit pignon aveugle de l'hôtel de Bourgogne (édifice étudié par Christophe Laurent, op cité en biblio, p.69-70), attire la vue depuis le carrefour de l'avenues Charras (voir figure [IVR84_20236300290NUC4A](#), l'immeuble "en fer à repasser" est au milieu de l'image). En progressant vers le sud, le regard remonte la déclivité de l'avenue Albert Elisabeth jusqu'au [monument aux morts de la place Salford](#). La perspective nord depuis l'avenue elle-même dialogue avec la ville par un étagement à trois niveaux : le dôme de l'église des Carmes Déchaussés est surmonté par les rangées de maisons de la cité Michelin derrière lesquelles s'élèvent les pentes du puy de Chanturgue (voir figure [IVR84_20236300510NUC4A](#)).

Ces carrefours et débouchés de voies engendrent 21 angles parcellaires auxquels se conforment la plupart des élévations du bâti. On note une seule correspondance partielle entre le tracé parcellaire et le bâti et quatre dissociations totales. La reprise de la morphologie parcellaire par les élévations s'établit selon trois formes : l'angle net (7 items), le pan tronqué, représenté par un seul édifice, enfin le pan coupé (11 items) pour lequel trois édifices forment une connexion entre les deux voies. Le cas de correspondance partielle résulte d'un traitement de l'angle du bâti ne reprenant qu'en partie la forme parcellaire : le pan coupé de la parcelle est reproduit au premier niveau du bâti s'achevant en entre-coupe au deuxième niveau ([2 avenue d'Italie, dont l'élévation principale s'ouvre au 22, rue des Jacobins](#)). Enfin, les quatre dissociations formelles concernent des parcelles à pan coupé sur lesquelles le bâti s'édifie en retrait. L'adoption assez fréquente (8 cas pour 19 bâtiments) d'implantation de la façade principale non sur l'avenue mais sur une voie perpendiculaire n'est pas commandée par la morphologie parcellaire (deux cas, le N°2 rue Pierre-le-Vénéral et le n°1 rue d'Alsace), non plus que par la recherche d'une orientation préférable (la plupart donne au nord).

On compte dix édifices entraînant une rupture du bâti de rive et qui, par conséquent sont implantés dans des séquences discontinues. Huit de ces bâtiments ont été construits d'après des plans d'architectes, dont un manifeste un effort de conception (n°24). Le nombre d'édifice en rupture d'alignement est sensiblement le même (11) mais l'implication des architectes est plus forte : sept bâtiments signés, deux dont on n'a pu retrouver les plans et deux qui ne sont pas signés. Dans ce cas, le soin de la composition de l'élévation sur le boulevard est également plus courant : il concerne cinq bâtiments (n°27, 43, 31 et 36 avenue d'Italie et 23 avenue Charras). Les procédés d'adaptation du bâtiment à la rive afin d'obtenir un alignement régulier sont au nombre de cinq, tous le fruit d'architectes, dont deux se démarquent par le traitement de l'élévation sur le boulevard (n°29 et 17 avenue d'Italie). La majorité des bâtiments sont alignés (23), cependant ils sont rarement signés par un architecte (seuls sept d'entre eux le sont) dont un seul se démarque alors que son élévation principale n'est pas orientée sur l'avenue (n°1 rue d'Alsace).

A l'heure actuelle, les rives de l'avenue d'Italie compte 51 parcelles. Seules deux de ces parcelles sont occupées par un établissement religieux, deux par des rez-de-chaussée commerciaux, une par un immeuble de bureaux non associé à de l'habitat. Elles sont donc en grande majorité dévolues à l'habitat se répartissant en 41 immeubles (dont une moitié est distribuée en immeuble-maison, soit un appartement par étage) et cinq maisons. Les rez-de-chaussée sont traités selon 3 catégories: 20% sont aveugles (accès garages automobiles ou parties communes de service) ou aveuglés par un cessation d'activité commerciale ou industrielle ; 8% présente un surface transparente (vitrines commerciales) ; le reste, soit autour de 70% sont percés de baies (portes et fenêtres).

Eléments descriptifs

Ouverture et édification de l'avenue d'Italie

I. Ouverture de l'avenue

L'avenue d'Italie (à l'origine et jusqu'au lendemain de la Première Guerre mondiale, nommée avenue de l'Esplanade) est la première étape de constitution du boulevard de ceinture. L'ouverture s'opère en deux campagnes. L'acquisition des terrains traversant le secteur sud du quartier de la gare s'achève en 1880, avec l'expropriation des parcelles "Fillias et Paray" (figure [IVR84_20236301166NUCA](#) sur laquelle on voit les deux parcelles laniérées orientées sud-ouest - nord-est et la découpe qu'opère le tracé de l'avenue). L'extrait de délibération de la séance du conseil municipal du 10 juin 1885 versé en annexe illustre le fait que l'urbanisation de ce secteur fut lente et soumise à de multiples aléas. On y voit comment l'aménagement d'un quartier peut être le fruit d'une négociation entre la Ville et des opérateurs privés (ici des architectes parisiens). On comprend comment la Ville envisage l'opération en termes d'investissement financier devant générer de futures recettes. On note également la collusion entre discours hygiéniste et volonté de contrôle social (les terrains vagues sans doute essentiellement enherbés sont perçus comme insalubres et comme repaire de "malfaiteurs"). Ce texte évoque

le paysage d'une périphérie urbaine, à présent parfaitement intégrée au centre-ville, tout en donnant un aperçu historique des conditions de fabrique de la ville.

L'ouverture du tronçon traversant le secteur nord du quartier de la gare n'est finalisée qu'en 1897. Ce dernier rattache la place des Carmes, important carrefour réunissant les routes de Paris, de Lyon et l'accès à celle de Bordeaux à l'avenue Charras, menant à la gare (voir la figure [IVR84_20236300672NUDA](#) sur laquelle le premier tronçon ouvert est figuré en vert et le second en bleu). Malgré l'importance de cette liaison, la solution de continuité perdure environ 17 ans, laissant le soin à l'ancien chemin vicinal n°86 d'opérer la jonction entre l'avenue Charras et la place des Carmes¹. La lenteur d'exécution peut, en partie, s'expliquer par les négociations avec les propriétaires. Les parcelles les plus impactées vont jusqu'au procès d'expropriation : ainsi de l'horticulteur dont les serres, installées sur le tracé de l'avenue, doivent être mises à bas, et dont la parcelle d'exploitation est littéralement coupée en deux. De même, un bâtiment adossé à celui qui forme l'angle ouest du débouché de l'avenue sur la place des Carmes, composé d'un "hangar au rez-de-chaussée; au dessus un premier étage en grenier et un deuxième étage également en grenier", est détruit (on voit de nos jours la cour intérieure entre le n°2 et le n°4 de l'avenue, placée là comme une sorte de négatif). Néanmoins, on observe une contestation pour une parcelle en jardin qui n'est que légèrement rognée (voir la figure [IVR84_20236300673NUDA](#) sur lequel les parcelles en rouge sont expropriées et les parcelles en vert acceptent l'offre de la ville; la parcelle légèrement rognée est à gauche de l'image, elle appartient à la veuve Gorce-Valleix, répertoriée comme propriétaire d'un commerce de luminaire au 7 rue du Terrail dans l'annuaire du département du Puy-de-Dôme de 1884). Attitude qu'évoque la délibération du 28 décembre 1893 (extrait placé en annexe) par ces mots: "Il est profondément regrettable que le mauvais vouloir de quelques-uns mettent la municipalité dans l'obligation de recourir à l'expropriation et retarde par suite des lenteurs inhérentes à ce mode de procéder la mise à exécution du projet".

II. Mode d'édification des rives

1. Alignement par édifices repères et alignement par rapport à la voie

La partie nord compte plusieurs édifices antérieurs au percement de l'avenue: l'extrémité sur la petite place des Jacobins (ou place des Carmes), l'usine de confiserie Parcelier, allant de l'actuel n°15 à l'angle de l'avenue Charras (figure [IVR84_20236301165NUCA](#), les deux rives du débouché de l'avenue au nord sont édifiées, les bâtiments placés dans l'emprise de la voie correspondent aux serres d'horticulture qui seront détruites, l'usine de confiserie est située en rive est et s'étend jusqu'à l'avenue Charras au sud, on y voit les bâtiments industriels ainsi que la villa toujours présents de nos jours bien que remaniés, (17 Italie, dossier [IA63002779](#), 23 Charras, dossier [IA63002774](#)). Le tronçon sud ne semble comprendre qu'un bâtiment, édifié avant 1863 correspondant à l'actuelle moitié sud de l'immeuble du n°62 (il sera doublé en partie nord en 1902). Il est figuré sur le plan d'alignement du quartier de la gare, dressé en 1890, le nom du propriétaire mentionné sur le plan est "Dubrouillet" (figure [IVR84_20236301166NUCA](#) sur laquelle on voit la propriété Dubrouillet au sud de la rue d'Ambert et en rive ouest de l'avenue).

Jusqu'en 1902, l'alignement ne s'effectue pas en fonction de l'axe médian de l'avenue mais est commandé par l'implantation d'édifices préexistants (voir figure [IVR84_20236301184NUDA](#) sur laquelle sont figurés les édifices servant de repères (en violet et mauve) et les édifices construits en fonction des repères). Ainsi les actuels n°44 et 46 situés au carrefour de l'avenue Charras, construit en 1895, doivent s'aligner sur les angles de l'immeuble Dubrouillet et de la clôture de l'usine Parcelier. Le n°50 (à l'angle de l'avenue Albert et Elisabeth, Sauzet, architecte) devra suivre la ligne de façade des édifices de M. Miolane (au 46) et de M. Dubrouillet. Le n°50 deviendra à son tour un repère d'alignement de façade pour l'édification du n°60 (à l'angle de la rue d'Ambert), tandis que l'immeuble Dubrouillet reste la référence méridionale. En 1899, les n°27 (dossier [IA63002782](#)) (Louis Jarrier, architecte) et 31 avenue Albert et Elisabeth (H. Lasfargue, architecte) s'alignent sur le mur de clôture de l'usine Parcelier et de l'orphelinat de la Providence (actuel n°31, dossier [IA63002784](#), parcelle-îlot comprise entre les avenues Albert et Elisabeth et la rue d'Ambert). Orphelinat qui sert de repère, avec une maison désignée par le nom de son propriétaire, Clair, pour l'édification en 1899 du n°41 (nous n'avons pu localiser cette maison mais elle se situe au-delà du n°45 puisqu'elle lui sert de repère méridional en 1902, le nom du propriétaire est mentionné sur le plan d'alignement daté de 1890 sans que soit reporté la maison) (voir figure [IVR84_20236301167NUCA](#), plan de numérotage de l'avenue d'Italie, 1925). Après 1902, l'alignement se fait en fonction de l'axe de l'avenue (soit à 7m50 de cet axe, la voie étant de 15m de largeur).

2. Typologie des séquences d'édification (voir détermination et vocabulaire en annexe)

La période d'édification ex-nihilo commence en 1895 et s'achève au milieu des années 1950. En se reportant à la chronologie des demandes d'alignement (ancêtres des permis de construire), il est possible de discriminer plusieurs mode d'implantation du bâti des rives pour lesquels le débouché de voies perpendiculaires et les carrefours forment des césures. De la fin du XXe siècle à celle des années 1900 (voir figure [IVR84_20236301185NUDA](#)), les constructions se concentrent dans la portion ouverte en premier lieu (du carrefour avec l'avenue Charras à la place de l'Esplanade). Les édifices s'implantent préférentiellement sur les parcelles d'angles des carrefours. Les seules exceptions sont deux immeubles implantés en milieu de front d'îlot, sans mitoyens, de façon autonome. Celui du n°45 transforme la parcelle qui le jouxte au nord en dent creuse qui sera comblée deux ans après (phénomène d'édification en damier, voire glossaire en annexe)

et commande le départ d'une édification linéaire en chronologie au sud (du n°47 au n°51, entre 1904 et 1908). Il en est de même du n°28, édifié de façon autonome qui ouvre à l'édification, à partir de 1908, des numéros qui le jouxtent au sud. Entre le début des années 1910 et la fin des années 1930 (voir figure [IVR84_20246301599NUDA](#)), l'édification autonome se poursuit (n°17, 19, 6). On observe un comblement d'espaces sur des périodes resserrées: les n°1 rue d'Alsace et 2 rue Pierre-le-Vénéral, parcelles d'angle donnant sur l'avenue, sont bâties en 1910. L'année suivante, en 1911, les trois immeubles de comblement s'implantent en partant du n°9 pour aboutir au n°11 (voir dossier [IA63002776](#)). Les deux extrémités constituent des architectures indépendantes placées latéralement à l'avenue, tandis que les immeubles de comblement revêtent une composition très homogène. Un phénomène de ce type s'observe entre les deux édifices autonomes des n°52 et 68, au sud-ouest. Au nord-ouest de l'avenue, on assiste à la poursuite de l'édification en chronologie linéaire qui avait débuté à partir du n°28 et qui s'achève au carrefour de l'avenue Charras. L'extrémité nord-ouest est marquée par la construction autonome du n°6-8 en 1933, provoquant une dent creuse au n°4, comblée trois ans plus tard, en 1936. Ces années 1920 - 1930, marquent également l'édification du front d'îlot compris entre l'avenue Charras et la rue d'Alsace, au nord-est de l'avenue, par comblement en sandwich et en damier (voir dossier [IA63002774](#) et [IA63002779](#)). Entre les années 1950 et nos jours (voir figure [IVR84_20246301600NUDA](#)), l'urbanisation s'achève par comblement de l'espace restant. Il peut être constitué de généreuses parcelles (au nord-ouest, les n°12 - 16 en 1955, puis le n°18 en 1987), ou bien de résidus exigüés (n°29, au sud-est, voir dossier [IA63002780](#)). On assiste également à des substitutions d'édifices antérieurs selon diverses modalités : l'immeuble du n°1 à 7, à l'extrémité nord-est de l'avenue, occupe à lui seul l'ensemble du front d'îlot, prenant ainsi un caractère autonome tandis que le supermarché de l'extrémité sud-ouest de l'avenue, se substituant à d'anciennes villas, poursuit une édification en chronologie linéaire.

III. Fonction des édifices et morphologie urbaine

1. Constitution de la morphologie urbaine

Deux facteurs – type d'alignement par rapport à la voie et coordination architecturale du bâti – concourent à former un éventail de séquences urbaines. L'alignement peut être discontinu pour peu qu'il y ait une rupture du bâti de rive, régularisé par l'édification d'un élément formant raccord avec la voirie (ce que l'on peut nommer d'après Gauthiez (p.292) "alignement régulier par marge de reculement bâtie"), en rupture si un bâtiment adopte un retrait dans une séquence à l'aplomb du trottoir, ou bien régulier s'il se conforme à la position de ses voisins de séquence. Ces cas de figure sont croisés avec la composition architecturale: certains bâtiments reprennent le mode constructif de leurs voisins, créant des effets de combinaison² ou de collocation³, d'autres s'affranchissent de l'existant (composition indépendante du contexte). L'avenue d'Italie offre quelques séquences relativement homogènes mais surtout des contrastes signifiant une grande variété urbaine (voir figure [IVR84_20236301186NUDA](#) qui illustre l'hétérogénéité des édifices tant sur le plan de l'alignement que sur celui de l'architecture). Le croisement de ces observations avec les modes d'édification définis plus haut n'est pas suffisamment concluant pour que l'on établisse une causalité stricte dans laquelle un type d'édification de rive présiderait à une homogénéité architecturale plus ou moins forte. Une édification en sandwich peut, certes, dans le cas d'une construction effectuée durant un laps de temps court, offrir un alignement régulier et des combinaisons de bâtiments (voir figure [IVR84_20246300333NUDA](#), c'est le cas [entre les rues Pierre-le-Vénéral et d'Alsace](#) à l'est, ou bien encore entre les rues de [Thiers et d'Ambert](#), îlot ouest); ce phénomène est également vrai pour des séquences d'édification linéaires (celle des n°30 à 34 à l'ouest); cependant, dès que la chronologie d'édification se dilate l'hétérogénéité se manifeste. Il semblerait que le facteur chronologique et l'évolution du mode d'occupation des parcelles soient plus déterminants. Ainsi, la discontinuité d'alignement des édifices de l'extrémité nord-ouest de l'avenue d'Italie s'explique par la présence d'activités industrielles et artisanales ainsi que par l'importante fourchette chronologique d'édification (du milieu des années 1930 à la fin des années 1980 entre le n°4 et le n°18). Il en est également ainsi de l'ancienne usine de confiserie Parcelier dont la trace est encore perceptible de nos jours (du carrefour de l'avenue Charras jusqu'au n°17 de l'avenue d'Italie). Ceci était également valable pour le débouché sud de l'avenue mais les aménagements récents l'ont gommé (à l'ouest les villas et l'activité commerciale d'un négociant en vin ont cédé la place à un supermarché et un immeuble, à l'est un garage automobile et un hôtel de voyageurs ont été remplacés par une résidence implantée en alignement régulier, l'évolution est perceptible en comparant la [carte postale de 1959](#) et la [photographie de nos jours](#).)

2. Profondeur historique : les transformations et la prédominance progressive de l'habitat

A la fin du XIXe siècle, lors de l'ouverture de l'avenue, les parcelles se répartissent entre espace végétal et activités artisanales et industrielles (voir figure [IVR84_20236300837NUDA](#), carte d'occupation des parcelles en 1900 pour la partie nord et figure [en cours d'élaboration pour la partie sud](#)). La plupart des constructions ex-nihilo appartient à la catégorie de l'habitat domestique (immeubles ou maisons). La première substitution (destruction et reconstruction en lieu et place) date de 1936 : au n°4 un immeuble (V. Bernard et H. Pouzadoux, architectes) prend la place d'un garage automobile. Par la suite, ces substitutions peuvent prendre une ampleur notable : en 1953, au n°1-7 un immeuble composé de trois corps de bâtiment (Verdier et Fustier, architecte) s'installe à la place d'un édifice qui fut la fabrique et la maison du liquoriste Chardon ; en 1961, au n°72 une villa avec jardin est remplacée par un immeuble à deux corps de bâtiment (Julien Arnaud, architectes). La prédominance de l'habitat parfois couplé avec une activité commerciale ou professionnelle s'affirme

dans les années 1970. Enfin, l'habitat seul accompagné d'une globale disparition des espaces verts s'établit de nos jours (voir figure [IVR84_20236300838NUDA](#) carte d'occupation des parcelles en 2020 pour la partie nord et figure **en cours d'élaboration pour la partie sud**) ce, malgré le sacrifice de deux villas en 1987, aux n°64-70, pour la construction d'un supermarché (voir figure [IVR84_20246300002NUCA](#) représentant le débouché de l'avenue d'Italie sur la place dite de l'Esplanade en 1959, à l'extrémité gauche l'angle de la villa du n°72, à gauche, l'une des villas remplacé par le supermarché, à droite l'hôtel remplacé par une résidence).

Ces modifications ont eu globalement pour effet de perfectionner l'alignement régulier et de gommer des espacements (en jardin) ou des rupture d'alignement (pour desservir les espaces d'activités industrielles), mais elles ont créé des ruptures d'échelle, renforcées par la tendance à surélever les immeubles d'origine (un cas de superposition illustre bien cela : au n°50 (dossier [IA63002778](#)), une villa en rupture d'alignement est remplacée par un bâtiment à l'alignement régulier par marge de reculement bâtie, **flanqué par le bâtiment bien plus bas du n°46**). Ces ruptures d'échelle, caractérisées par l'apparition de murs d'héberge⁴ sont nombreuses (une vingtaine). Le débouché de l'avenue sur la place des Carmes illustre ce phénomène (voir figure [IVR84_20236300506NUC4A](#)), à l'ouest (droite de l'image) un bâtiment de deux étages carrés antérieur au percement de l'avenue, à l'est (gauche de l'image) un immeuble de neuf étages carrés construit dans les années 1950; phénomène qui se reproduisait jusqu'à l'année dernière au débouché sud de l'avenue mais qui a été gommé par la construction d'une résidence inaugurant l'adoption d'une nouvelle échelle (voir figure [IVR84_20236300286NUC4A](#) sur laquelle la rupture d'échelle est moins sensible).

1. Entre la place des Carmes et le n°24 de l'avenue d'Italie, cette dernière emprunte le tracé de l'ancien chemin vicinal n°86, au-delà jusqu'au carrefour de l'avenue Charras elle coupe au milieu des parcelles, simplifiant le tracé qui s'infléchissait à l'ouest.
2. "Se dit d'édifices construits à des dates différentes, dont la composition architecturale est en partie seulement reproduite de l'un à l'autre, de façon à harmoniser les conceptions architecturales juxtaposées (niveau de baies, groupement des cours, hauteur des façades, etc." Gauthiez, Espace urbain. Vocabulaire et morphologie, p. 216
3. "Composition, localisation et conception des aménagements urbains ou bâtiments nouveaux de façon à contribuer à une esthétique d'ensemble avec les aménagements urbains ou les bâtiments existants, en particulier par la reprise de leur alignement, de leur gabarit, de la structure de leur dessin de façade et de leur technique de construction" Gauthiez, Espace urbain. Vocabulaire et morphologie, p. 276
4. "Le mur d'héberge est le prolongement vertical d'un mur mitoyen, propriété du seul édifice présent au-dessus de la partie mitoyenne, lorsque les deux bâtiments sont de hauteur inégale", Gauthiez, Espace urbain. Vocabulaire et morphologie, p. 454

Références documentaires

Documents d'archive

- **AC Clermont-Ferrand, 1 O 88 - 1 O 89, Numérotage des immeubles et maisons, 1807 - 1909**
AC Clermont-Ferrand, série 1 O 88 - 1 O 89, Numérotage des immeubles et maisons, 1807 - 1909
AC Clermont-Ferrand : 1 O 88 - 1 O 89
- **AC Clermont-Ferrand, 1 O 62 - 1 O 65, Alignement, quartier Saint-Joseph et quartier de la gare, 1862-1937**
AC Clermont-Ferrand, série 1 O 62 - 1 O 65, Alignement, quartier Saint-Joseph et quartier de la gare, 1862-1937
AC Clermont-Ferrand : 1 O 62 - 1 O 65
- **AC Clermont-Ferrand, série 1 O 231, traité avec M. Bouvy 1885**
AC Clermont-Ferrand, série 1 O 231, Expropriations : quartier de la gare, 1885-1907. Ouverture de l'avenue de l'Esplanade et des rues y aboutissant. Traité avec M. Bouvy de Robert, extrait du registre des délibérations du conseil municipal, séance du 10 juin 1885
AC Clermont-Ferrand : 1 O 231
- **AC Clermont-Ferrand, 1 O 231, Expropriations, Quartier de la gare et quartier Saint-Joseph, 1885-1907**
AC Clermont-Ferrand, 1 O 231, Expropriations, Quartier de la gare et quartier Saint-Joseph, 1885 - 1907
AC Clermont-Ferrand : 1 O 231

- **AC Clermont-Ferrand, série 1O231, Rapport lu en commission municipale du 28 décembre 1893**
AC Clermont-Ferrand, série 1O231, expropriations, quartier de la gare et quartier Saint-Joseph, Rapport lu en commission municipale du 28 décembre 1893,
AC Clermont-Ferrand : 1O231
- **AC Clermont-Ferrand, O216 19703 A, demande d'alignement maison 46 avenue d'Italie, 1895**
AC Clermont-Ferrand, série O216, n°19703 A, demande d'alignement maison 46 avenue d'Italie, 1895
AC Clermont-Ferrand : O216 19703 A
- **AC Clermont-Ferrand, O216 19830 A, demande d'alignement maison 44 avenue d'Italie, 1895**
AC Clermont-Ferrand, série O216, n°19830 A, demande d'alignement maison 44 avenue d'Italie, 1895
AC Clermont-Ferrand : O216 19830 A
- **AC Clermont-Ferrand, O216 686 12A, demande d'alignement maison 50 avenue d'Italie, 1897**
AC Clermont-Ferrand, série O216, n°686 12A, demande d'alignement maison 50 avenue d'Italie, 1897
AC Clermont-Ferrand : O216 686 12A
- **AC Clermont-Ferrand, O216 815 12A, demande d'alignement maison 60 avenue d'Italie, 1897**
AC Clermont-Ferrand, série O216, n°815 12A, demande d'alignement maison 60 avenue d'Italie, 1897
AC Clermont-Ferrand : O216 815 12A
- **AC Clermont-Ferrand, O216 1528 12A, demande d'alignement maison 58 avenue d'Italie, 1899**
AC Clermont-Ferrand, série O216, n°1528 12A, demande d'alignement maison 58 avenue d'Italie, 1899
AC Clermont-Ferrand : O216 1528 12A
- **AC Clermont-Ferrand, O216 1550 12A, demande d'alignement immeuble 31 avenue Albert et Elisabeth, 1899**
AC Clermont-Ferrand. Série O216 : 1550 12A. [Demande d'alignement immeuble 31 avenue Albert et Elisabeth]. 1899
AC Clermont-Ferrand : O216 1550 12A
- **AC Clermont-Ferrand, O216 1607 12A, demande d'alignement maison 27 avenue d'Italie, 1899**
AC Clermont-Ferrand. Série O216 : 1607 12A. [Demande d'alignement maison 27 avenue d'Italie]. 1899
AC Clermont-Ferrand : O216 1607 12A
- **AC Clermont-Ferrand, O216 1637 12A, demande d'alignement maison 41 avenue d'Italie, 1899**
AC Clermont-Ferrand. Série O216 : 1637 12A. [Demande d'alignement maison 41 avenue d'Italie]. 1899
AC Clermont-Ferrand : O216 1637 12A
- **AC Clermont-Ferrand, O216 1654 12A, demande d'alignement maison 72 avenue d'Italie, 1899**
AC Clermont-Ferrand, série O216, n°1654 12A, demande d'alignement maison 72 avenue d'Italie, 1899
AC Clermont-Ferrand : O216 1654 12A
- **AC Clermont-Ferrand, O216 2695 12A, demande d'alignement maison 45 avenue d'Italie, 1902**
AC Clermont-Ferrand. Série O216 : 2695 12A. [Demande d'alignement maison 45 avenue d'Italie]. 1902
AC Clermont-Ferrand : O216 2695 12A
- **AC Clermont-Ferrand, O216 2772-12A, demande d'alignement immeuble 62 avenue d'Italie, 1902**
AC Clermont-Ferrand, série O216, n° 2772-12A, demande d'alignement immeuble 62 avenue d'Italie, 1902
AC Clermont-Ferrand : O216 2772-12A

- **AC Clermont-Ferrand, O216 3621 12A, demande d'alignement immeuble 47 avenue d'Italie, 1904**
AC Clermont-Ferrand, série O216, n° 3621 12A, demande d'alignement immeuble 47 avenue d'Italie, 1904
AC Clermont-Ferrand : O216 3621 12A
- **AC Clermont-Ferrand, O216 3649 12A, demande d'alignement immeuble 43 avenue d'Italie, 1904**
AC Clermont-Ferrand. Série O216 : 3649 12A. [Demande d'alignement immeuble 43 avenue d'Italie]. 1904.
AC Clermont-Ferrand : O216 3649 12A
- **AC Clermont-Ferrand, O216 4088 12A, demande d'alignement maison 52 avenue d'Italie, 1905**
AC Clermont-Ferrand, série O216, n°4088 12A, demande d'alignement maison 52 avenue d'Italie, 1905
AC Clermont-Ferrand : O216 4088 12A
- **AC Clermont-Ferrand, O216 47 13A, demande d'alignement immeuble 28 avenue d'Italie, 1906**
AC Clermont-Ferrand, série O216, n° 47 13A, demande d'alignement immeuble 28 avenue d'Italie, 1906
AC Clermont-Ferrand : O216 47 13A
- **AC Clermont-Ferrand, O216 435 13A, demande d'alignement immeuble 49 avenue d'Italie, 1907**
AC Clermont-Ferrand, série O216, n°435 13A, demande d'alignement immeuble 49 avenue d'Italie, 1907
AC Clermont-Ferrand : O216 435 13A
- **AC Clermont-Ferrand, O216 848 13A, demande alignement immeuble 30 avenue Albert et Elisabeth, 1908**
AC Clermont-Ferrand, série O216, n°848 13A, demande alignement immeuble 30 avenue Albert et Elisabeth -
3 rue de Thiers, 1908
AC Clermont-Ferrand : O216 848 13A
- **AC Clermont-Ferrand, O216 875 13A, demande d'alignement immeuble 51 avenue d'Italie, 1908**
AC Clermont-Ferrand, série O216, n°875 13A, demande d'alignement immeuble 51 avenue d'Italie, 1908
AC Clermont-Ferrand : O216 875 13A
- **AC Clermont-Ferrand, O216 894 13A, demande d'alignement maison 56 avenue d'Italie, 1908**
AC Clermont-Ferrand, série O216, n°894 13A, demande d'alignement maison 56 avenue d'Italie, 1908
AC Clermont-Ferrand : O216 894 13A
- **AC Clermont-Ferrand, O216 997 13A, demande d'alignement immeuble 32 avenue d'Italie, 1908**
AC Clermont-Ferrand, série O216, n°997 13A, demande d'alignement immeuble 32 avenue d'Italie, 1908
AC Clermont-Ferrand : O216 997 13A
- **AC Clermont-Ferrand, O216 1514 13A, demande d'alignement maison 2 rue Pierre-le-Vénérable, 1910**
AC Clermont-Ferrand. Série O216 : 1514 13A. [Demande d'alignement maison 2 rue Pierre-le-Vénérable].
1910
AC Clermont-Ferrand : O216 1514 13A
- **AC Clermont-Ferrand, O216 1612 13A, demande d'alignement maison 1 rue d'Alsace, 1910**
AC Clermont-Ferrand. Série O216 : 1612 13A. [Demande d'alignement maison 1 rue d'Alsace]. 1910
AC Clermont-Ferrand : O216 1612 13A
- **AC Clermont-Ferrand, O216 1735 13A, demande d'alignement maison 11 avenue d'Italie, 1911**
AC Clermont-Ferrand. Série O216 : 1735 13A. [Demande d'alignement maison 11 avenue d'Italie]. 1911
AC Clermont-Ferrand : O216 1735 13A

- **AC Clermont-Ferrand, O216 1774 13A, demande d'alignement maison 64 avenue d'Italie, 1911**
AC Clermont-Ferrand, série O216, n°1774 13A, demande d'alignement maison 64 avenue d'Italie, 1911
AC Clermont-Ferrand : O216 1774 13A
- **AC Clermont-Ferrand, O216 1798 13A, demande d'alignement maison 13 avenue d'Italie, 1911**
AC Clermont-Ferrand. Série O216 : 1798 13A. [Demande d'alignement maison 13 avenue d'Italie]. 1911
AC Clermont-Ferrand : O216 1798 13A
- **AC Clermont-Ferrand, O216 1804 13A, demande d'alignement immeuble 54 avenue d'Italie, 1911**
AC Clermont-Ferrand, série O216, n°1804 13A, demande d'alignement immeuble 54 avenue d'Italie, 1911
AC Clermont-Ferrand : O216 1804 13A
- **AC Clermont-Ferrand, O216 1887 13A, demande d'alignement maison 9 avenue d'Italie, 1911**
AC Clermont-Ferrand. Série O216 : 1887 13A. [Demande d'alignement maison 9 avenue d'Italie]. 1911
AC Clermont-Ferrand : O216 1887 13A
- **AC Clermont-Ferrand, O216 513 14A, demande d'alignement immeuble 24 avenue d'Italie, 1913**
AC Clermont-Ferrand, série O216, n°513 14A, demande d'alignement immeuble 24 avenue d'Italie, 1913
AC Clermont-Ferrand : O216 513 14A
- **AC Clermont-Ferrand, O216 675 14A, demande d'alignement immeuble 34 avenue d'Italie, 1913**
AC Clermont-Ferrand. Série O216 : 675 14A. [Demande d'alignement immeuble 34 avenue d'Italie]. 1913
AC Clermont-Ferrand : O216 675 14A
- **AC Clermont-Ferrand, O216 794 14A, demande d'alignement maison 36 avenue d'Italie, 1914**
AC Clermont-Ferrand. Série O216 : 794 14A. [Demande d'alignement maison 36 avenue d'Italie]. 1914
AC Clermont-Ferrand : O216 794 14A
- **AC Clermont-Ferrand, 1 O 86, Dénomination des rues, 1918**
AC Clermont-Ferrand, série 1 O 86, Dénomination des rues, Inauguration de rues à l'occasion de la réunion de l'Alsace et de la Lorraine à la mère patrie, journal le Moniteur du Puy-de-Dôme du 10/11/1918, avenue d'Italie (avenue de l'Esplanade)
AC Clermont-Ferrand : 1 O 86
- **AC Clermont-Ferrand, O216 915 15A, demande d'alignement maison 66 avenue d'Italie, 1922**
AC Clermont-Ferrand, série O216, n°915 15A, demande d'alignement maison 66 avenue d'Italie, 1922
AC Clermont-Ferrand : O216 915 15A
- **AC Clermont-Ferrand, O216 889 16A, demande d'alignement maison 19 avenue d'Italie, 1924**
AC Clermont-Ferrand, série O216, n°889 16A, demande d'alignement maison 19 avenue d'Italie, 1924
AC Clermont-Ferrand : O216 889 16A
- **AC Clermont-Ferrand, O216 1485 16A, demande d'alignement, garage automobile, 17 avenue d'Italie, 1924**
AC Clermont-Ferrand, série O216, n°1485 16A, demande d'alignement, garage automobile, 17 avenue d'Italie, 1924
AC Clermont-Ferrand : O216 1485 16A
- **AC Clermont-Ferrand, O216 1688 16A, modification intérieure immeuble 23 avenue Charras, 1924**
AC Clermont-Ferrand, série O216, n°1688 16A, modification intérieure immeuble 23 avenue Charras, 1924
AC Clermont-Ferrand : O216 1688 16A

- **AC Clermont-Ferrand, O216 2253 17A, demande d'alignement agrandissement 31 avenue d'Italie, 1926**
AC Clermont-Ferrand, série O216, n°2253 17A, demande d'alignement agrandissement 31 avenue d'Italie, 1926
AC Clermont-Ferrand : O216 2253 17A
- **AC Clermont-Ferrand, O216 2418 17A, demande d'alignement immeuble 21 avenue Charras, 1926**
AC Clermont-Ferrand. Série O216 : 2418 17A. [Demande d'alignement immeuble 21 avenue Charras]. 1926
AC Clermont-Ferrand : O216 2418 17A
- **AC Clermont-Ferrand, 1 O 1590, Etablissement de trottoir, avenue d'Italie, 1927**
AC Clermont-Ferrand, 1 O 1590, Etablissement de bordure de trottoirs 1926-1930, avenue d'Italie, 1927
AC Clermont-Ferrand : 1 O 1590
- **AC Clermont-Ferrand, O216 2528 18A, demande d'alignement maison 21 avenue d'Italie, 1928**
AC Clermont-Ferrand, série O216, n°2528 18A, demande d'alignement maison 21 avenue d'Italie, 1928
AC Clermont-Ferrand : O216 2528 18A
- **AC Clermont-Ferrand, O216 2210 21A, demande d'alignement maison 6 avenue d'Italie, 1933**
AC Clermont-Ferrand, série O216, n°2210 21A, demande d'alignement maison 6 avenue d'Italie, 1933
AC Clermont-Ferrand : O216 2210 21A
- **AC Clermont-Ferrand, O216 704 22A, demande d'alignement immeuble 49bis-53 avenue d'Italie, 1934**
AC Clermont-Ferrand, série O216, n°704 22A, demande d'alignement immeuble 49bis-53 avenue d'Italie, 1934
AC Clermont-Ferrand : O216 704 22A
- **AC Clermont-Ferrand, O216 5 24A, demande d'alignement immeuble 4 avenue d'Italie, 1936**
AC Clermont-Ferrand, série O216, n°5 24A, demande d'alignement immeuble 4 avenue d'Italie, 1936
AC Clermont-Ferrand : O216 5 24A
- **AC Clermont-Ferrand, O216 615 24A, demande d'alignement, cinéma, 17 avenue d'Italie, 1937**
AC Clermont-Ferrand, série O216, n°615 24A, demande d'alignement, cinéma, 17 avenue d'Italie, 1937
AC Clermont-Ferrand : O216 615 24A
- **AC Clermont-Ferrand, O216 1175 24A, demande d'alignement immeuble, 17bis avenue d'Italie, 1937**
AC Clermont-Ferrand, série O216, n°1175 24A, demande d'alignement immeuble, 17bis avenue d'Italie, 1937
AC Clermont-Ferrand : O216 1175 24A
- **AC Clermont-Ferrand, O216 1404 25A, demande d'alignement agrandissement immeuble 31 avenue Albert et Elisabeth, 1940**
AC Clermont-Ferrand. Série O216 : 1404 25A. [Demande d'alignement agrandissement immeuble 31 avenue Albert-et-Elisabeth]. 1940
AC Clermont-Ferrand : O216 1404 25AA
- **AC Clermont-Ferrand, O216 1477 28A, demande alignement garage automobile 55 avenue d'Italie, 1950**
AC Clermont-Ferrand, série O216, n°1477 28A, demande alignement garage automobile 55 avenue d'Italie, 1950
AC Clermont-Ferrand : O216 1477 28A
- **AC Clermont-Ferrand, PC 545, Permis de construire immeuble 21 avenue d'Italie, 1952**
AC Clermont-Ferrand. PC 545. [Demande permis de construire, immeuble 21 avenue d'Italie]. 1952.
AC Clermont-Ferrand : PC 545

- **AC Clermont-Ferrand, PC 1069, Permis de construire immeuble 1-7 avenue d'Italie, 1953**
AC Clermont-Ferrand, Permis de construire 1069, Permis de construire immeuble 1-7 avenue d'Italie, 1953
AC Clermont-Ferrand : PC 1069
- **AC Clermont-Ferrand, PC 1696, Permis de construire immeuble 12-16 avenue d'Italie, 1955**
AC Clermont-Ferrand. PC 1696. [Demande de permis de construire immeuble 12-16 avenue d'Italie]. 1955.
AC Clermont-Ferrand : PC 1696
- **AC Clermont-Ferrand, PC 3079, Permis de construire immeuble 29 avenue d'Italie, 1957**
AC Clermont-Ferrand. PC 3079. [Demande de permis de construire immeuble 29 avenue d'Italie]. 1957.
AC Clermont-Ferrand : PC 3079
- **AC Clermont-Ferrand, PC 7819, Permis de construire immeuble 15-15bis avenue d'Italie, 1968**
AC Clermont-Ferrand, PC 7819, Permis de construire immeuble 15-15bis avenue d'Italie, 1968
AC Clermont-Ferrand : PC 7819
- **AC Clermont-Ferrand, PC 063 113 87 Y 0416 Permis de construire immeuble 18-18bis avenue d'Italie, 1987**
AC Clermont-Ferrand, PC 063 113 87 Y 0416 Permis de construire immeuble 18-18bis avenue d'Italie, 1987
AC Clermont-Ferrand : PC 063 113 87 Y 0416
- **AC Clermont-Ferrand, PC 063 113 92 Y 0386 Permis de construire supermarché 64-68 avenue d'Italie, 1992**
AC Clermont-Ferrand, PC 063 113 92 Y 0386 Permis de construire supermarché 64-68 avenue d'Italie, 1992
AC Clermont-Ferrand : PC 063 113 92 Y 0386
- **AC Clermont-Ferrand, PC 063113 94 Y 0286, demande d'alignement, lieu de culte, 17 avenue d'Italie, 1994**
AC Clermont-Ferrand, PC 063113 94 Y 0286, demande d'alignement, lieu de culte, 17 avenue d'Italie, 1994
AC Clermont-Ferrand : PC 063113 94 Y 0286

Documents figurés

- **AC Clermont-Ferrand, 1 O 83, Alignement, plan de l'avenue du tronçon nord de l'avenue d'Italie, 1885**
[Plan de l'avenue du tronçon nord de l'avenue d'Italie] / Ville de Clermont-Ferrand. 1885. Dess. 0,002 m/m. Tirage sur papier. Extr. de [liasse d'archives], "voies nouvelles du quartier Saint-Joseph", AC Clermont-Ferrand, 1 O 83, dossier n°1-71, 1863-1953.
AC Clermont-Ferrand : 1 O 83
- **AC Clermont-Ferrand, 1 O 83, Alignements, plan du tronçon sud de l'avenue d'Italie, 1890**
AC Clermont-Ferrand, 1 O 83, Alignements, extrait du plan d'alignement du quartier de la gare, tronçon sud de l'avenue d'Italie, "Voies nouvelles du quartier de la Gare", chemise n°2 1890. Ech: 0,002 m/m, tirage sur papier.
AC Clermont-Ferrand : 1 O 83
- **AC Clermont-Ferrand, 1 O 90, plan numérotage avenue d'Italie, 1925**
AC Clermont-Ferrand, 1 O 90, plan de numérotage des immeubles, avenue d'Italie, 1925, mairie de la ville de Clermont-Ferrand, service de la voirie. Ech: 0,002 m/m, tirage sur papier.
AC Clermont-Ferrand : 1 O 90

Bibliographie

- **GAUTHIEZ Bernard, Espace urbain. Vocabulaire et morphologie**

Ministère de la Culture et de la Communication. Direction de l'Architecture et du Patrimoine. **Espace urbain. Vocabulaire et morphologie.** Réd. Bernard Gauthiez. Paris : Centre des Monuments nationaux / Monum, Éditions du patrimoine (coll. "Principes d'analyse scientifique"), 2003.
CDP Clermont-Ferrand

- **Architectures remarquables du XXe siècle en Auvergne**
LAURENT Christophe, **Architectures remarquables du XXe siècle en Auvergne.** Clermont-Ferrand: éditions de la Flandonnière, Maison de l'architecture Auvergne, 2020, préface par Joseph Abram.
CDP Clermont-Ferrand : ARC 811

Périodiques

- **Annuaire du département du Puy-de-Dôme**
Annuaire du département du Puy-de-Dôme, liste des commerçants, Reproduction photocopiée sous chemise cartonnée - années 1884 à 1914
CDP Clermont-Ferrand

Annexe 1

expropriations, quartier de la gare et quartier Saint-Joseph, extrait du registre des délibérations du conseil municipal, séance du 28 décembre 1893

10231, expropriations, quartier de la gare et quartier Saint-Joseph, extrait du registre des délibérations du conseil municipal, séance du 28 décembre 1893.

[La délibération porte sur les expropriations nécessaires à l'ouverture de l'avenue de l'Esplanade, la rue d'Alsace et la rue Pierre-le-Vénérable]. « L'avenue de l'Esplanade, la plus importante des trois, se compose de deux tronçons, l'un allant de l'avenue de la Croix-Morel à l'avenue Charras et déjà ouvert depuis l'année 1881 ; l'autre commençant à l'avenue Charras pour se terminer à petite place des Jacobins. C'est de ce second tronçon que nous avons à nous occuper. L'avenue de l'Esplanade, comme il vous est facile de vous en rendre compte en jetant les yeux sur un plan de la ville, est appelé à rendre les plus grands services et, s'il y a lieu de s'étonner de quelque chose, c'est qu'elle n'ait pas été achevée avant beaucoup d'autres rues du même quartier, moins utiles, et qu'elle ne soit pas depuis longtemps livrée à la circulation. Cette grande voie de communication de 15 mètres de largeur mettra, en effet, en relation directe tout le quartier sud-est de la ville avec celui des Jacobins, le marché des Carmes-Déchaux, l'abattoir, Montferrand, etc. Elle formera une des sections principales des boulevards circulaires qui, sous divers noms, boulevard de l'Esplanade [actuelle avenue d'Italie], Esplanade de la gare, avenue des Paulines, boulevard de Gergovia, boulevard des Salins [actuels boulevards François Mitterrand et boulevard Pasteurs], feront à Clermont, sur près des deux tiers de son pourtour une ceinture de magnifiques promenades que l'avenir permettra sans doute, d'étendre et de compléter. » (...) [Dans la portion de l'avenue de l'Esplanade comprise entre l'avenue Charras et la petite place des Jacobins (en extension de la place des Carmes Déchaux)], « la ville a à s'entendre avec 13 propriétaires, sur ce nombre quatre ont déjà traité, six sont entrés en relation avec l'administration, et tout fait espérer que les pourparlers réussiront ; un ne s'est pas présenté ; enfin il en reste deux dont les prétentions sont tellement exagérées, qu'elles équivalent à un refus. Il est profondément regrettable que le mauvais vouloir de quelques-uns mettent la municipalité dans l'obligation de recourir à l'expropriation et retarde par suite des lenteurs inhérentes à ce mode de procéder la mise à exécution du projet. »

Annexe 2

Conditions architecturales imposées aux constructions à élever dans le quartier dit du Château rouge

Extrait: "Les constructions à élever dans le quartier du Château-rouge, en bordure de l'avenue de la Gare [actuelle avenue Albert-et-Elisabeth] et des rues bordant le marché [Saint-Joseph] devront satisfaire à toutes les prescriptions des arrêtés et règlements applicables à la ville de Clermont, et en outre aux conditions particulières suivantes:

Les matériaux de construction. Les façades devront être construites en pierre blanche ou en briques à parements vus. Les joints seront alors réguliers sur toute la façade. Les pierres de teinte grise telles que les pierres de Ruoms (Ardèche) ou de Villebois (Ain) ne seront admises que pour la construction des soubassements. Il sera interdit d'employer des pierres de teintes sombres telles que la pierre de Volvic, de faire usage d'enduits ou crépissages pour la construction des façades, sur l'avenue de la Gare et les rues bordant le marché" Vu et approuvé par les ingénieurs et le maire (Dr A. Blatin) de la Ville, le 10 juin 1885

Annexe 3

Traité passé avec M Bouvy de Robert pour l'établissement de voies dans les terrains compris entre les avenues Charras, Croix-Morel et Château-Rouge

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal, séance du 10 juin 1885

Extrait du "Traité passé avec M Bouvy de Robert pour l'établissement de voies dans les terrains compris entre les avenues Charras, Croix-Morel et Château-Rouge

M. Le Maire fait, à grands traits, l'historique de la question. Le 23 (?) 1882, la ville de Clermont consentait un traité avec M. Vlastol, agissant en qualité de directeur de la société immobilière clermontoise et MM Fournel et Chatin agissant comme concessionnaires d'un nouveau marché à construire. Par le traité la nouvelle société immobilière déclarait vouloir mettre en exploitation tous les terrains compris dans le triangle limité par les avenues Charras, Croix-Morel [actuelle Grande-Bretagne] et du Château Rouge [actuelle Union Soviétique], elle s'engageait à livrer gratuitement les terrains nécessaires à l'ouverture des rues désignées au plan annexé au traité, sauf les voies n°1 et 2 ; elle livrait à la ville également d'une façon gratuite une surface de 800 mètres pour l'établissement d'un marché public ; elle acceptait de payer les sommes nécessaires pour les expropriations qui étaient encore à faire et devant servir d'ouvertures aux rues nouvelles.

D'un autre côté, MM Fournel et Chatin livraient à la ville la voie qui porte aujourd'hui le nom de rue de Billom, moyennant une somme de 1500 fr payée par la caisse municipale ; ils s'engageaient en outre à construire à leurs frais un marché public, couvert et fermé et dont ils conserveraient la concession pendant 10 ans à charges pour la ville de leur payer une somme de 30 000 fr. La ville s'engageait en outre à exécuter tous les travaux de voirie du quartier nouveau. Ce traité ne pouvait aboutir comme l'ont prouvé plus tard les événements. La société immobilière prenant tout à sa charge ne pouvait trouver dans les plus-values immédiates des terrains une compensation suffisante aux dépenses considérables qui devaient lui incomber. Etant obligée, d'autre part, de liquider son opération à bref délai, elle ne put remplir ses engagements.

Les terrains sur lesquels on espérait voir se développer une ville nouvelle continuèrent ainsi à demeurer déserts et la gare fut toujours séparé par ces immenses terrains vagues, si peu salubre et si difficiles à surveiller.

Au mois de juillet 1884, il n'y a pas encore un an, l'administration municipale s'aboucha avec M. Buchard, architecte à Paris, qui s'offrait à prendre pour son compte la suite des opérations de la société immobilière mais à la condition bien entendu que la clause, absolument onéreuse et qui avait causé l'échec de la première combinaison, clause relatée aux expropriations encore à faire, fut modifiée et que la Ville prit à sa charge une grande partie des frais des sites expropriations. Un traité était en voie de négociation entre l'administration et M. Buchard lorsque celui-ci vint à mourir brusquement et l'affaire en resta là.

Quelques temps après, deux autres architectes de Paris, MM Lerout et Bitner, vinrent proposer à l'administration de prendre la suite des négociations commencées avec M. Buchard. Ces messieurs durent renoncer bientôt à leur entreprise, à la suite des difficultés qu'ils trouvèrent du côté des propriétaires des divers terrains à acquérir dans le nouveau quartier.

Enfin, M. Bouvy, également architecte à Paris, vint à son tour il y a quelques mois, entamer avec la Ville de nouvelles négociations. A la suite d'entrevues nombreuses et d'études approfondies, l'administration a posé avec M. Bouvy les bases d'un traité à intervenir entre ce dernier et la ville de Clermont-Ferrand. Ce traité, après avoir été examiné par la commission du plan d'alignement, a été soumis à la commission plénière de tous les membres du Conseil municipal, réunis le vendredi 29 mai et a été approuvé dans cette réunion à une énorme majorité. La convocation de cette réunion avait été rendue indispensable par la liquidation imminente de l'ancienne société immobilière et par la nécessité pour M. Bouvy, avant d'intervenir dans l'achat des terrains mis en vente par cette liquidation, de savoir [si] le projet de traité consenti par lui envers la Ville aurait l'approbation individuelle des membres du Conseil. Depuis cette réunion, M Bouvy assuré de l'adhésion du Conseil a pu se livrer aux opérations préliminaires de son entreprise et n'attend plus que l'approbation officielle de son traité pour le mettre en mesure d'en remplir toutes les clauses.

M. le Maire donne ensuite lecture du traité annexé au dossier.

M. le Maire ajoute qu'il n'est personne de cette ville qui ne soit sympathique à l'extension de quartiers nouveaux sur la périphérie de la commune et surtout au percement de voies larges et salubres dans ces terrains vagues qui s'étendent entre la gare et la ville proprement dite et qui deviennent depuis trop longtemps un dépôt d'immondices et un refuge pour les malfaiteurs, au double détriment de la salubrité et de la sécurité publiques.

Mais il est nécessaire, lorsqu'on s'engage dans des opérations de cette nature et lorsque la caisse de la Ville doit intervenir dans de larges proportions d'étudier de très près les conditions financières.

Il faut donc examiner ce que le traité projeté entre la Ville et M. Bouvy doit occasionner de dépenses à la commune et d'un autre côté qu'elles sont les recettes nouvelles qui doivent résulter de la création du nouveau quartier. De cet examen comparatif découlera la connaissance des sacrifices auxquels la ville peut s'engager.

D'une étude soigneusement faite par l'architecte municipal et dont il ne connaît pas, on le comprend, de donner en public les détails, il ressort que les expropriations d'immeubles auxquelles la Ville sera obligée par le traité, ne dépasseront pas le chiffre maximum de 400 000 fr. Les travaux de voirie nécessités par l'ouverture de nouvelles rues

s'élèveront d'après l'étude de l'ingénieur municipal à environ 230 000 fr. Le traité impose donc à la Ville une dépense d'environ 630 000 fr. Or, nous avons pour solder cette dépense une subvention en argent de 100 000 fr fournie par M. Bouvy, plus une somme de 80 000 fr provenant du dernier emprunt et affecté spécialement à cette opération, soit une somme de 180 000 fr. Il nous reste à trouver une somme de 450 000 fr.

Sur les 230 000 fr de travaux de voirie, 130 000 fr seulement sont d'après le traité immédiatement exigibles. 100 000 fr de travaux ne devant s'exécuter qu'au fur et à mesure du développement des voies latérales secondaires exigeront ainsi plusieurs années et pourront être facilement trouvés chaque année sur les ressources ordinaires du budget. 350 000 fr seulement doivent donc être trouvés immédiatement. C'est au Crédit foncier que nous pourrions demander cette somme. Cet emprunt exigera durant une période de 35 ans pour le paiement de l'amortissement en capital et intérêt, une annuité de 21 278 fr, annuité qu'il nous sera très facile de prendre sur nos ressources ordinaires au Crédit spécial des achats d'immeubles pour construction de rues et alignement.

Il faut examiner maintenant si ces nouvelles inscriptions budgétaires représenteront pour la Ville un sacrifice réel ou bien si les recettes nouvelles probables, fournies par le nouveau quartier ne viendront pas augmenter nos ressources et partant compenser les dépenses auxquelles va nous obliger le traité consenti avec M. Bouvy.

Supposons que le nouveau quartier dont il s'agit ne se construise entièrement que dans une période de 20 années, quoiqu'il soit probable que cette construction se fera de manière beaucoup plus rapide puisque M. Bouvy lui-même se propose de donner le premier l'élan en élevant sur ses terrains une série de maisons nouvelles. D'après les études faites dans les bureaux de l'architecte municipal, les dépenses de construction pour la totalité du quartier s'élèveraient à un minimum de 13 millions de francs sur lesquels la ville prélèverait un droit d'octroi, pour les matériaux une somme d'environ 300 000 fr.

Le quartier entièrement construit fournirait à la caisse municipale pour sa part dans l'augmentation des impôts directs une somme d'environ 36 000 fr. En supposant donc que la construction du quartier se fasse en vingt années à une recette de 400 000 fr appliquons le même calcul au produit des locations d'eau, que le traité impose aux constructions nouvelles, on obtiendra de ce chef en 20 ans une somme de 80 000 fr. En outre, M. Bouvy donne à la Ville une subvention de 100 000 fr, la dégage d'une dette de 30 000 fr et lui donne enfin un terrain de 1 400 mètres de superficie qu'on peut estimer environ à la somme de 40 000 fr, doit donc, provenant du chef de M. Bouvy une somme de 170 000 fr. Ainsi les recettes totales résultant de l'opération présenteraient pour la Ville en vingt années une somme d'environ 950 000 fr et encore on ne fait pas dans ce calcul rentrer en ligne de compte les augmentations de recettes qui pourront provenir durant cette longue période des dépenses de toute nature que ne manqueront de provoquer l'activité nouvelle et l'accroissement de population qui devront être le résultat de la création d'un quartier de cette importance."

[...]

Annexe 4

Détermination des types d'édification et vocabulaire associé

La détermination d'un type d'édification est issue du croisement de deux facteurs. Le premier est de nature spatiale : les séquences sont définies dans l'emprise de l'îlot. Le tracé des voies rebat les cartes et ouvre à une nouvelle séquence. Le second facteur est chronologique. L'édification peut s'effectuer progressivement dans le temps ou bien intervenir par comblement d'espaces laissés libres entre deux édifices. Le plus important est le repérage des éléments autonomes, ce sont eux qui vont jouer un rôle de repères et d'incitations. Quand ils peinent à motiver des constructions à un rythme resserré, que les terrains libres qui les entourent sont vastes, les années 1960 les entraînent à leur perte et les remplace par des séries linéaires dans un tout autre esprit architectural.

- Edification autonome. Deux critères concourent au type autonome. Le premier est spatial : l'édifice est seul sur le front d'îlot, que la parcelle soit une parcelle-îlot ou que son front sur la voie soit très étroit. Le second critère est à la fois spatial est chronologique : l'édifice est érigé en l'absence de mitoyens. Dans un premier temps, il se dresse isolément. Il sert ensuite de repères aux nouvelles constructions, soit qu'elles le flanquent au fur et à mesure de la progression de la construction, soit qu'elles s'établissent en préservant un espace qui sera comblé par la suite. Un troisième cas de figure peut intervenir : l'îlot est occupé de diverses constructions sans caractère urbain (ateliers, tonnes, garages...). Le premier élément véritablement urbain s'y établissant peut prendre un caractère autonome.

- Edification en séquence chronologique linéaire. L'édifice autonome, isolé en premier lieu, ouvre à une série de construction mitoyenne pouvant couvrir sur de nombreuses parcelles en un temps resserré ou à l'inverse lâche. La progression peut s'interrompre tandis qu'une parcelle non mitoyenne est construite. Le dernier de la série chronologique sera donc suivi par une édification en damier ou en sandwich. Il peut arriver que cette édification se fasse par substitution d'édifice plus anciens. Il y a alors effacement d'édifices autonomes. Le dernier état étant le seul pris en compte.

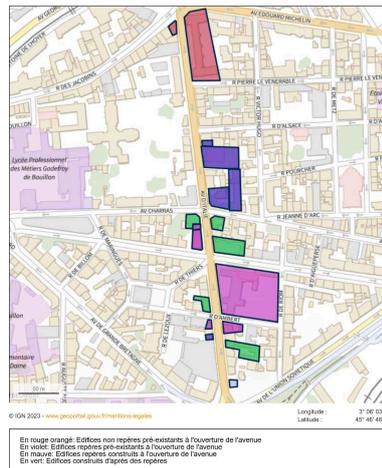
- Edification en damier. Ceci est l'un des deux cas de figure d'édification par comblement entre deux édifices autonomes. Il ne peut s'opérer que sur un rythme ternaire : deux édifices sont séparés d'une dent creuse qui finit par être construite. Le damier ne peut par conséquent concerner qu'une seule parcelle, elle est la figuration du comblement d'une dent creuse.

- Edification en sandwich. Ceci est le second cas de figure d'édification par comblement entre deux édifices autonomes. Le rythme s'opère sur au moins deux parcelles interstitielles non édifiées. L'expression temporelle du phénomène implique également que l'édification des parcelles libres se fassent selon une séquence chronologique linéaire, partant d'un premier édifice autonome pour enfin butter sur celui qui clos la séquence.
- Substitution : "Nouvel aménagement de l'espace, généralement un édifice, localisé à l'emplacement d'un ancien aménagement de l'espace, et l'effaçant complètement", Gauthiez, Espace urbain. Vocabulaire et morphologie, p. 236
- Superposition : "Nouvel aménagement de l'espace localisé à l'emplacement d'un ou plusieurs anciens aménagements de l'espace, et les cachant ou les effaçant en partie", Gauthiez, Espace urbain. Vocabulaire et morphologie, p.235

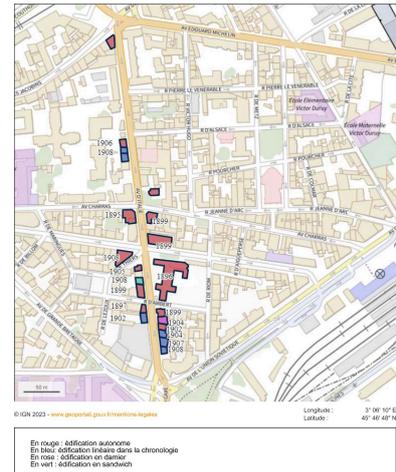
Illustrations



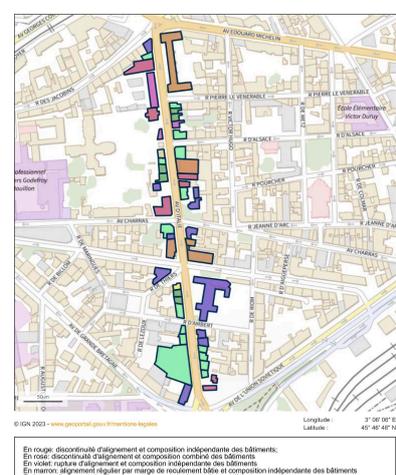
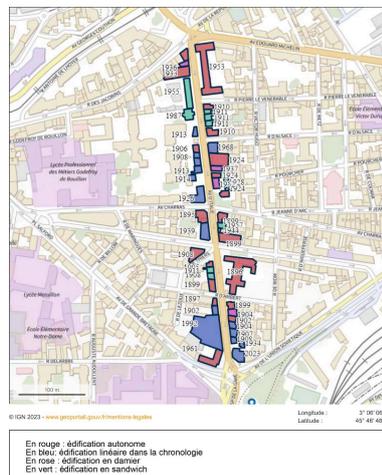
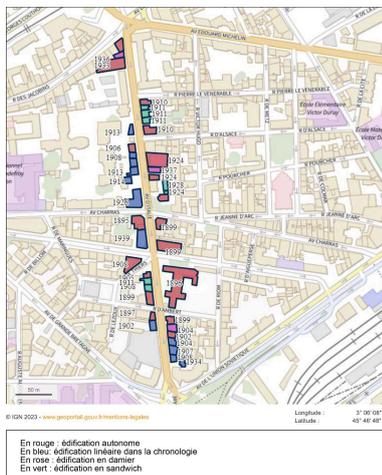
Chronologie d'acquisition des terrains par la Ville, avenue d'Italie et boulevard Fleury
Dess. Guylaine Beauparland-Dupuy
IVR84_20236300672NUDA



Plan d'édification par alignement avec des édifices repères (avant 1863 - 1902)
Dess. Félicie Fougère
IVR84_20236301184NUDA



plan de construction des édifices, fin XIXe à la fin des années 1900
Dess. Félicie Fougère
IVR84_20236301185NUDA



plan de construction des
édifices, années 1910 - 1930
Dess. Félicie Fougère
IVR84_20246301599NUDA

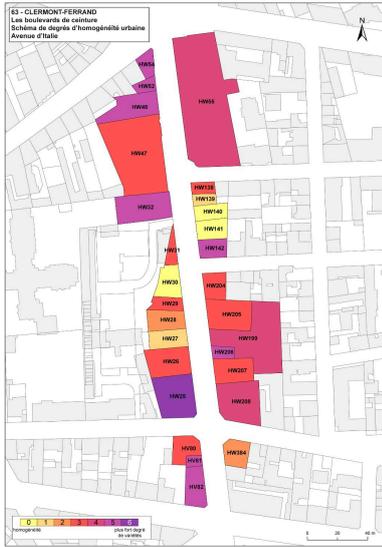
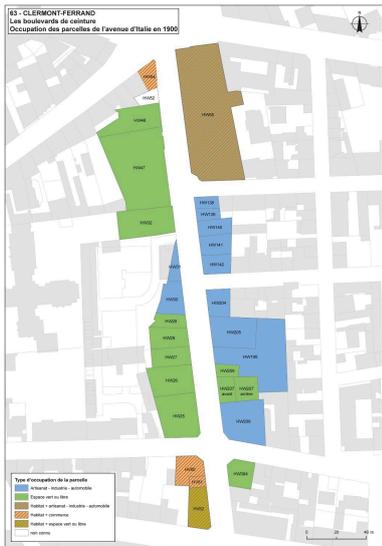
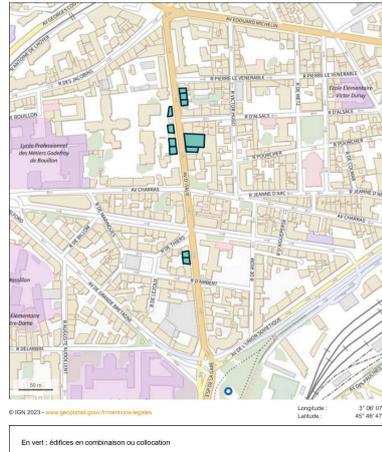


Schéma du degré d'homogénéité
urbaine, avenue d'Italie, partie nord
Dess. Guylaine Beauparland-Dupuy
IVR84_20236300835NUDA

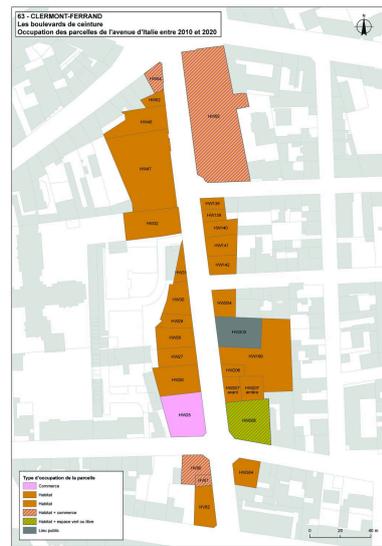


Type d'occupation des parcelles en
1900, avenue d'Italie, partie nord
Dess. Guylaine Beauparland-Dupuy
IVR84_20236300837NUDA

plan de construction des
édifices, années 1950 - nos jours
Dess. Félicie Fougère
IVR84_20246301600NUDA

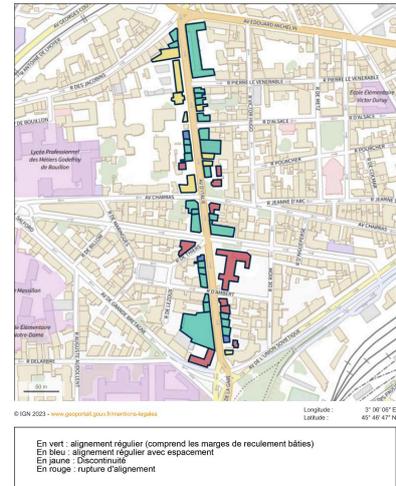


Edifices à l'architecture en
collocation ou en combinaison
Dess. Félicie Fougère
IVR84_20246300333NUDA



Type d'occupation des
parcelles entre 2010 et 2020,
avenue d'Italie, partie nord
Dess. Guylaine Beauparland-Dupuy
IVR84_20236300838NUDA

plan des séquences d'alignement et
de coordination architecturale du bâti
Dess. Félicie Fougère
IVR84_20236301186NUDA



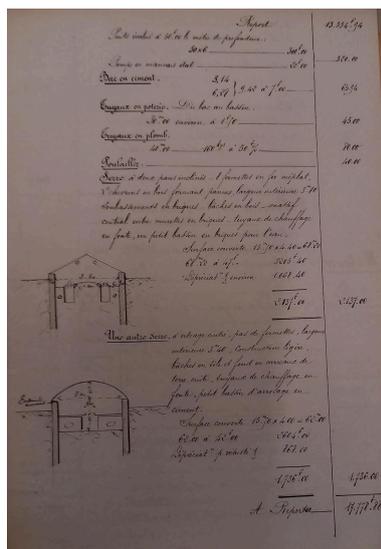
Plan de type d'alignement
Dess. Félicie Fougère
IVR84_20246301679NUDA



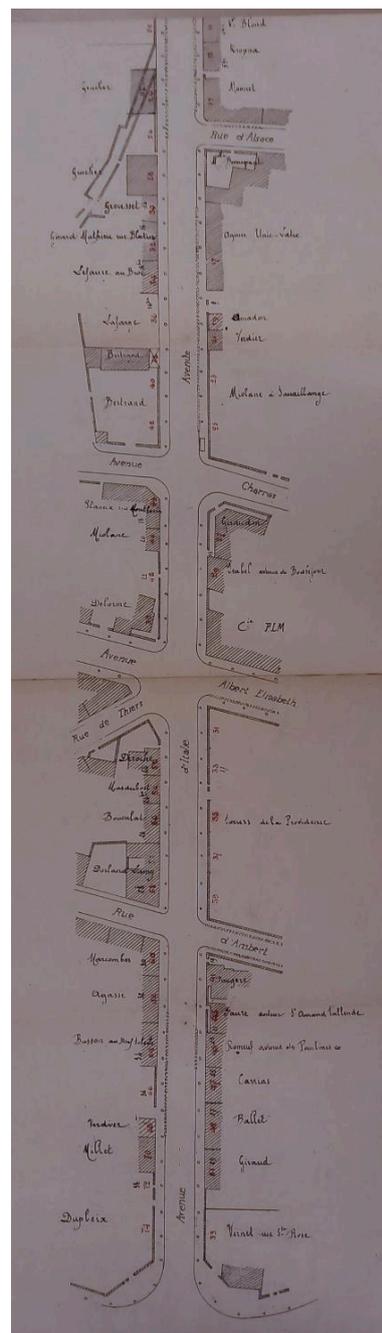
extrait du plan d'alignement
du quartier de la gare, tronçon
sud de l'avenue d'Italie, 1890
Repro. Félicie Fougère ,
Autr. Jules Dalechamps
IVR84_20236301166NUCA



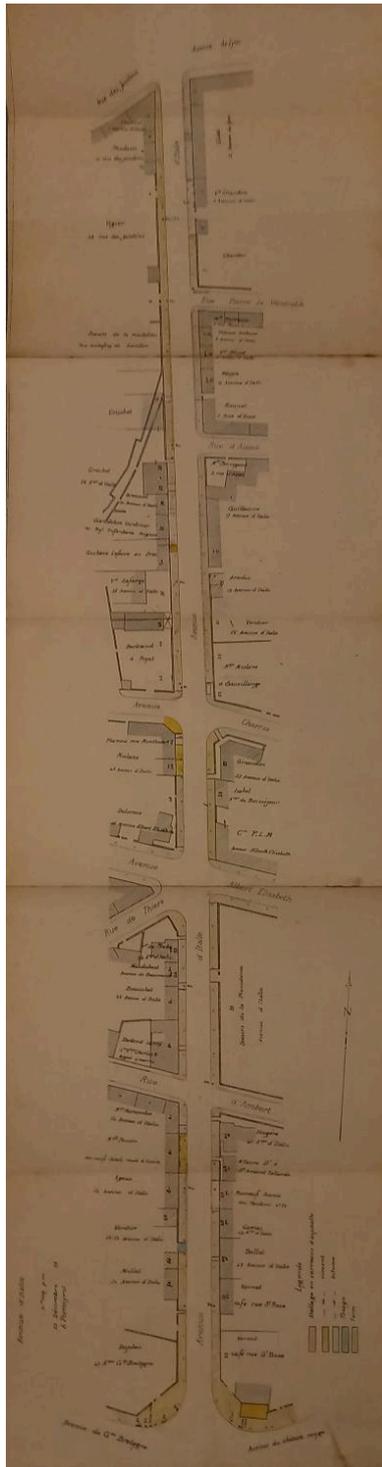
plan d'alignement et de nivellement
 du quartier Saint-Joseph,
 partie nord de l'avenue de
 l'Esplanade (actuelle avenue
 d'Italie), comprise entre l'avenue
 Charras et la place des Carmes.
 Repro. Félicie Fougère ,
 Autr. Jules Dalechamps
 IVR84_20236301165NUCA



Document d'évaluation des parcelles
 à exproprier, avenue d'Italie
 Repro. Félicie Fougère ,
 Autr. auteur inconnu
 IVR84_20236301168NUCA



Plan de numérotage de
 l'avenue d'Italie, 1925
 Repro. Félicie Fougère ,
 Autr. auteur inconnu
 IVR84_20236301167NUCA



Plan parcellaire pour établissement
des bordures des trottoirs, 1927
Repro. Félicie Fougère
IVR84_20246301202NUCA



Aménagement du rond-point de
l'Esplanade de la gare en 1959
Repro. Léon Gendre, Autr. Service
photographique des archives
départementales du Puy-de-Dôme
IVR84_20246300002X



Débouché de l'avenue d'Italie
sur la place des Carmes,
carrefour avec la rue des Jacobins
Phot. Christian Parisey
IVR84_20236300506NUC4A



Vue de l'élévation depuis la petite place des Jacobins. Angle aigu sur pan coupé et mur aveugle
Phot. Christian Parisey
IVR84_20236300243NUC4A



Elévations sur l'avenue d'Italie. Au premier plan la maison du n°6, puis le local commercial du n°8, puis l'élévation aveugle des immeubles des n°12 à 16
Phot. Christian Parisey
IVR84_20236300244NUC4A



Elévations de l'îlot compris entre les rues Pierre-le-Vénérable et d'Alsace
Phot. Christian Parisey
IVR84_20236300507NUC4A



Elévation des n°17, 17bis et 19 sur l'avenue d'Italie. A l'arrière-plan, mur d'héberge du n°21
Phot. Christian Parisey
IVR84_20236300509NUC4A



Vue nord depuis l'avenue d'Italie: la cité Michelin dite de Chanturgue
Phot. Christian Parisey
IVR84_20236300510NUC4A



Elévations des n°18 et 24 avenue d'Italie
Phot. Christian Parisey
IVR84_20236300508NUC4A



Vue urbaine depuis le n°24 avenue d'Italie
Phot. Christian Parisey
IVR84_20236300247NUC4A



Vue depuis le carrefour de l'avenue d'Italie et l'avenue Charras
Phot. Christian Parisey
IVR84_20236300290NUC4A



îlot compris entre les avenues Albert-et-Elisabeth et Charras
Phot. Christian Parisey
IVR84_20236300253NUC4A



Carrefour de l'avenue d'Italie et de l'avenue Albert et Elisabeth. En arrière-plan, le monument aux morts
Phot. Christian Parisey
IVR84_20236300288NUC4A



Elévation des n°62 et 64 avenue d'Italie. En arrière-plan, le mur d'héberge d'immeuble au n°72
Phot. Christian Parisey
IVR84_20236300254NUC4A



Elévation du 64 avenue d'Italie, mur d'héberge du n°72
Phot. Christian Parisey
IVR84_20236300255NUC4A



Débouché de l'avenue d'Italie sur le carrefour de l'avenue de l'Union soviétique et de Grande - Bretagne (dit "place de l'Esplanade")
Phot. Christian Parisey
IVR84_20236300286NUC4A



Débouché de la rue d'Alsace sur l'avenue d'Italie
Phot. Félicie Fougère
IVR84_20246300001NUCA



Elévation du n°46 sur l'avenue d'Italie
Phot. Félicie Fougère
IVR84_20246300003NUCA



Carrefour de l'avenue d'Italie et du boulevard Fleury derrière le square de l'Esplanade
Phot. François-Nicolas L'Hardy
IVR84_20236300268NUC4A



Débouché de la rue deThiers sur l'avenue d'Italie
Phot. Félicie Fougère
IVR84_20246300049NUCA



Façades des 45 au 51 avenue d'Italie
Phot. Félicie Fougère
IVR84_20246300092NUCA



Séquence homogène,
54 et 56 avenue d'Italie
Phot. Christian Parisey
IVR84_20246300361NUC4A



Séquence homogène,
13 à 9 avenue d'Italie
Phot. Christian Parisey
IVR84_20246300150NUC4A

Dossiers liés

Dossiers de synthèse :

Présentation de l'opération d'inventaire des boulevards de ceinture de Clermont-Ferrand (IA63002753) Auvergne, Puy-de-Dôme, Clermont-Ferrand, avenue d' Italie, boulevard Fleury, boulevard Cote-Blatin, boulevard Jean-Jaurès, boulevard Aristide-Briand, boulevard Duclaux, boulevard Berthelot, boulevard Lavoisier, boulevard Jean-Baptiste-Dumas

La ceinture des boulevards de Clermont-Ferrand (IA63002754) Auvergne, Puy-de-Dôme, Clermont-Ferrand, avenue d' Italie, boulevard Fleury, boulevard Cote-Blatin, boulevard Jean-Jaurès, boulevard Aristide-Briand, boulevard Duclaux, boulevard Berthelot, boulevard Lavoisier, boulevard Jean-Baptiste-Dumas

Evolution des parcelles industrielles et commerciales des boulevards (IA63002755)

Les carrefours et places des boulevards de Clermont-Ferrand (IA63002760)

Les immeubles des boulevards (IA63002756) Auvergne, Puy-de-Dôme, Clermont-Ferrand, avenue d' Italie, boulevard Fleury, boulevard Cote-Blatin, boulevard Jean-Jaurès, boulevard Aristide-Briand, boulevard Duclaux, boulevard Berthelot, boulevard Lavoisier, boulevard Jean-Baptiste-Dumas

Les maisons des boulevards (IA63002763) Auvergne, Puy-de-Dôme, Clermont-Ferrand, avenue d' Italie, boulevard Fleury, boulevard Cote-Blatin, boulevard Jean-Jaurès, boulevard Aristide-Briand, boulevard Duclaux, boulevard Berthelot, boulevard Lavoisier, boulevard Jean-Baptiste-Dumas

Oeuvre(s) contenue(s) :

Oeuvre(s) en rapport :

Garage automobile, puis cinéma "le Vox" actuellement chapelle Notre-Dame de la Merci (IA63002779) Auvergne, Puy-de-Dôme, Clermont-Ferrand, 17 avenue d' Italie

Immeuble (IA63002776) Auvergne, Puy-de-Dôme, Clermont-Ferrand, 1 rue d' Alsace

Immeuble (IA63002783) Auvergne, Puy-de-Dôme, Clermont-Ferrand, 24 avenue d' Italie

Immeuble (IA63002781) Auvergne, Puy-de-Dôme, Clermont-Ferrand, 43 avenue d' Italie

Immeuble, résidence Aurélia (IA63002775) Auvergne, Puy-de-Dôme, Clermont-Ferrand, 15 - 15bis avenue d' Italie

Immeuble dit "villa Giraudon" (IA63002782) Auvergne, Puy-de-Dôme, Clermont-Ferrand, 27 avenue d' Italie

magasin de commerce (IA63002785) Auvergne, Puy-de-Dôme, Clermont-Ferrand, 21 avenue Charras

Magasin de commerce, actuellement immeuble (IA63002780) Auvergne, Puy-de-Dôme, Clermont-Ferrand, 29 avenue d' Italie

Maison (IA63002777) Auvergne, Puy-de-Dôme, Clermont-Ferrand, 52 avenue d' Italie

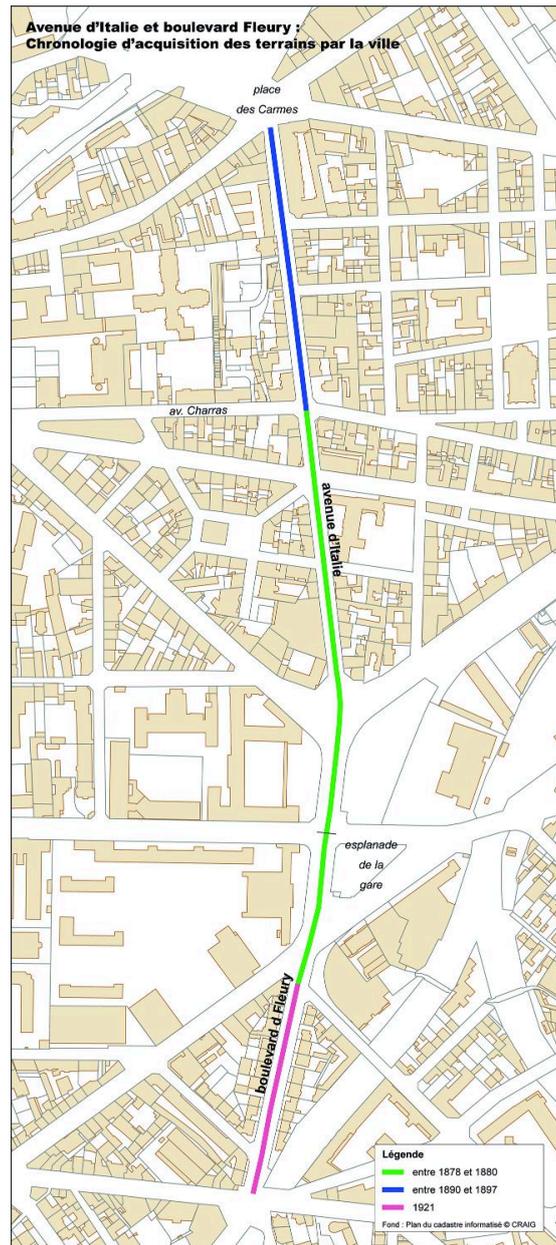
Maison, puis immeuble de la Mutualité, puis immeuble de la Caisse régionale de la Sécurité Sociale, actuellement résidence "Les terrasses d'Italie" (IA63002778) Auvergne, Puy-de-Dôme, Clermont-Ferrand, 50 avenue d' Italie, 29 avenue Albert-et-Elisabeth

Orphelinat de la Providence, actuellement archevêché (IA63002784) Auvergne, Puy-de-Dôme, Clermont-Ferrand, 31 avenue d' Italie, 9 rue d' Ambert

Villa de la confiserie Parcelier actuellement immeuble (IA63002774) Auvergne, Puy-de-Dôme, Clermont-Ferrand, 23 avenue Charras

Auteur(s) du dossier : Félicie Fougère

Copyright(s) : © Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel

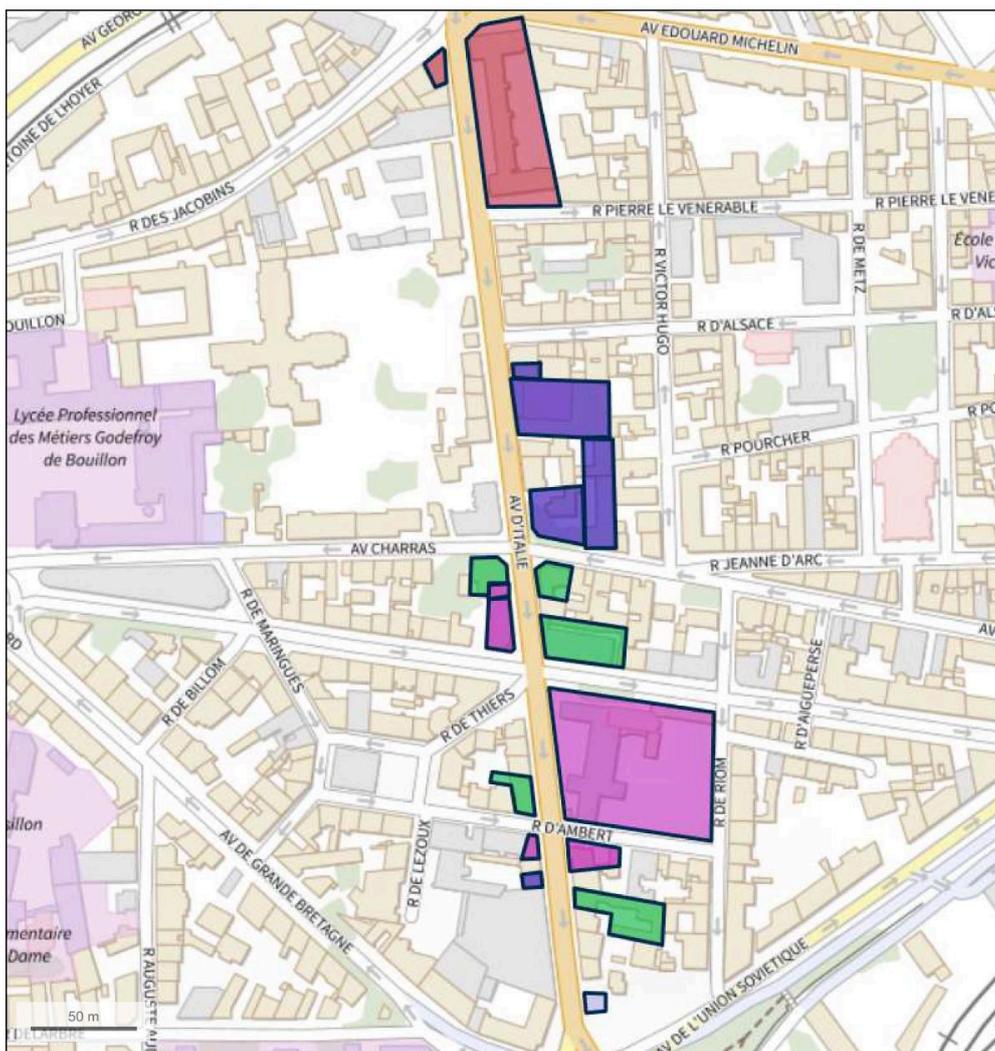


Chronologie d'acquisition des terrains par la Ville, avenue d'Italie et boulevard Fleury

IVR84_20236300672NUDA

Auteur de l'illustration : Guylaine Beauparland-Dupuy

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation



© IGN 2023 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 3° 06' 03" E
Latitude : 45° 46' 48" N

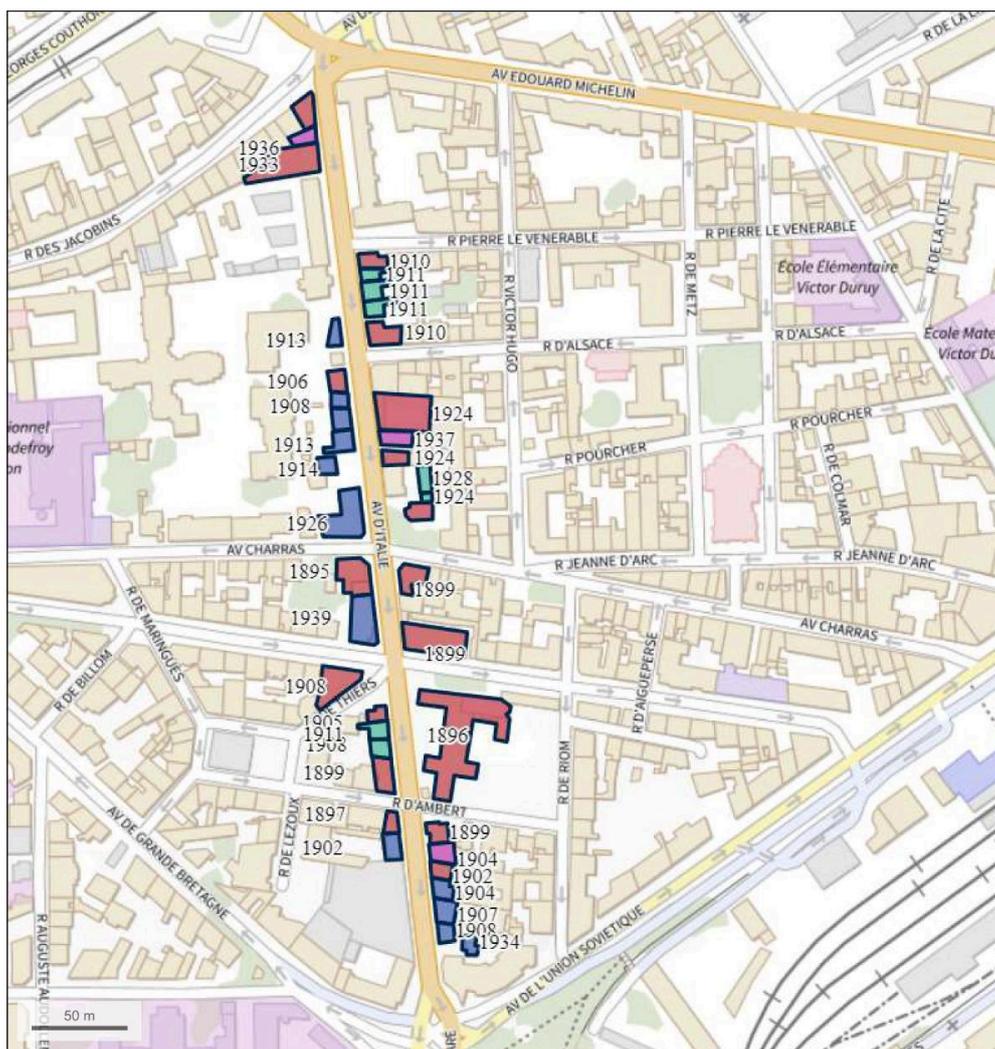
En rouge orangé: Edifices non repères pré-existants à l'ouverture de l'avenue
En violet: Edifices repères pré-existants à l'ouverture de l'avenue
En mauve: Edifices repères construits à l'ouverture de l'avenue
En vert: Edifices construits d'après des repères

Plan d'édification par alignement avec des édifices repères (avant 1863 - 1902)

IVR84_20236301184NUDA

Auteur de l'illustration : Félicie Fougère

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation



© IGN 2023 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 3° 06' 08" E
Latitude : 45° 46' 48" N

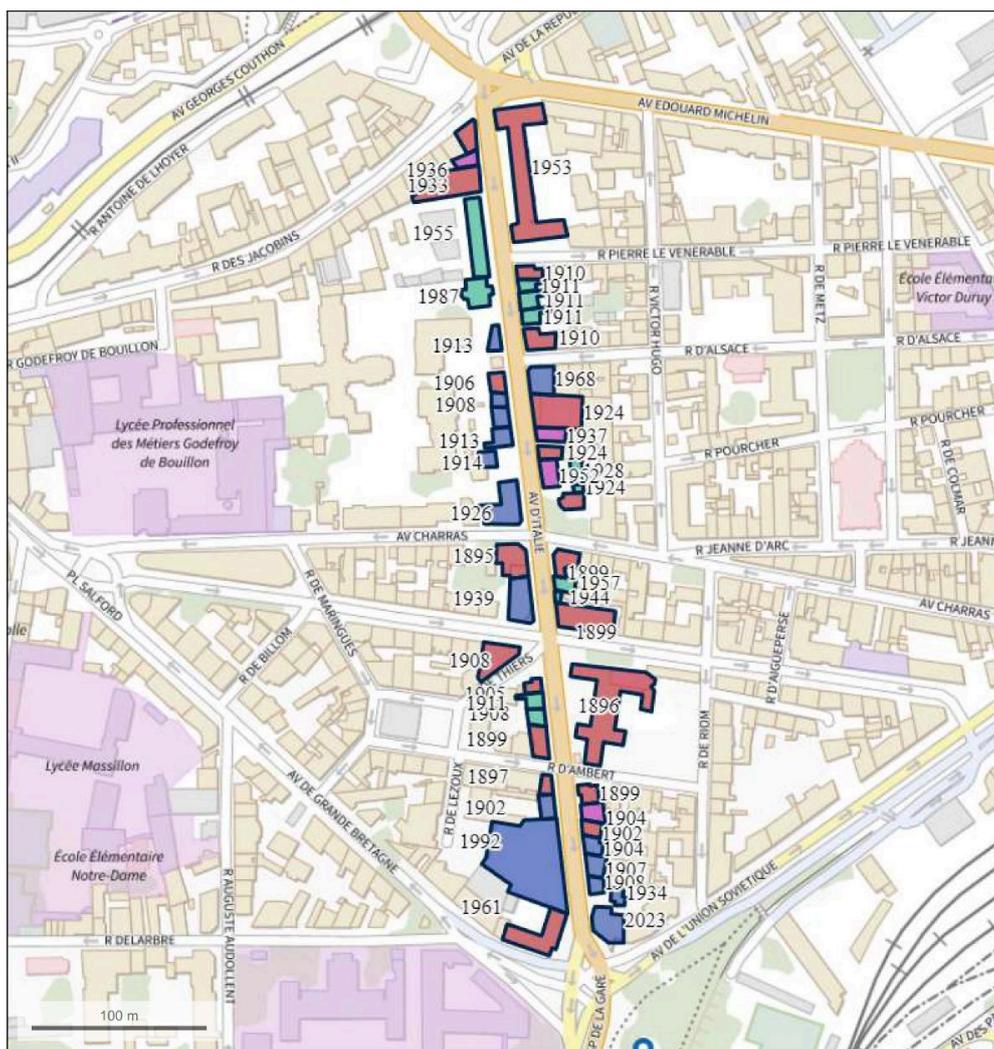
En rouge : édification autonome
En bleu: édification linéaire dans la chronologie
En rose : édification en damier
En vert : édification en sandwich

plan de construction des édifices, années 1910 - 1930

IVR84_20246301599NUDA

Auteur de l'illustration : Félicie Fougère

© Région Auvergne - Inventaire général du Patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation



© IGN 2023 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 3° 06' 06" E
Latitude : 45° 46' 48" N

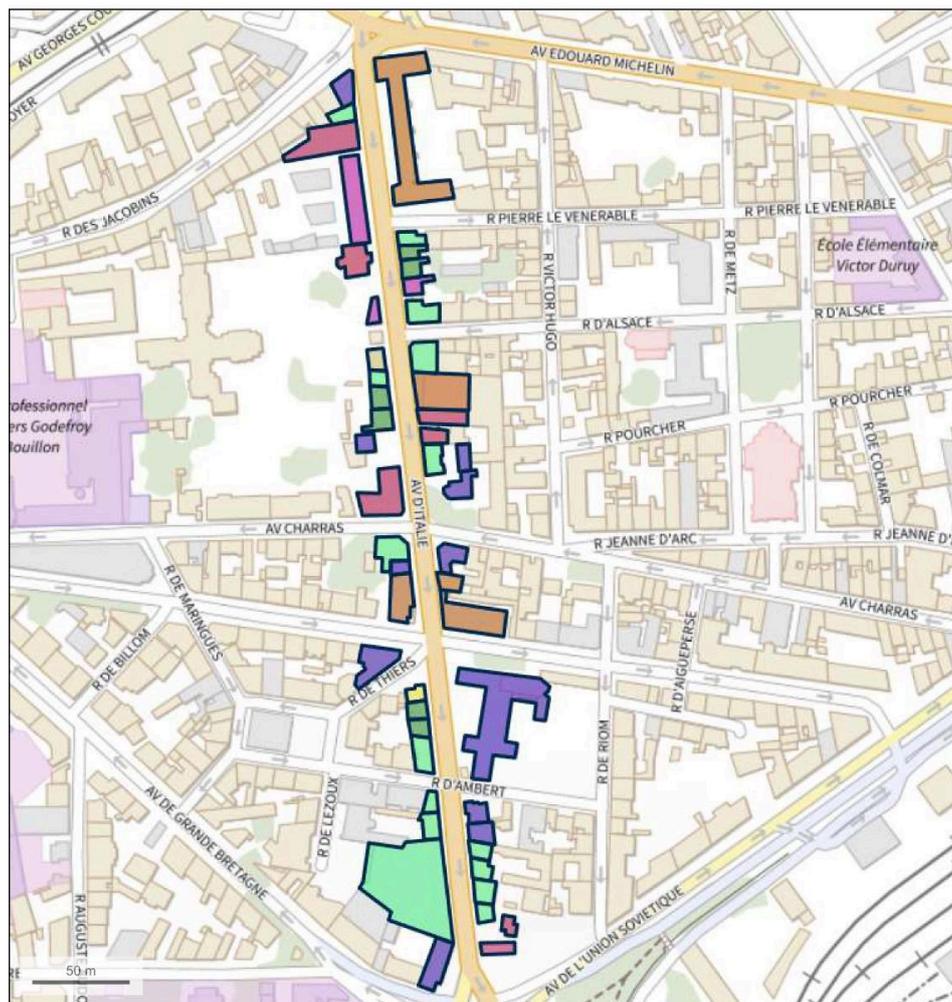
En rouge : édification autonome
En bleu : édification linéaire dans la chronologie
En rose : édification en damier
En vert : édification en sandwich

plan de construction des édifices, années 1950 - nos jours

IVR84_20246301600NUDA

Auteur de l'illustration : Félicie Fougère

© Région Auvergne - Inventaire général du Patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation



© IGN 2023 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 3° 06' 06" E
Latitude : 45° 46' 48" N

En rouge: discontinuité d'alignement et composition indépendante des bâtiments;
En rose: discontinuité d'alignement et composition combinée des bâtiments
En violet: rupture d'alignement et composition indépendante des bâtiments
En marron: alignement régulier par marge de reculement bâtie et composition indépendante des bâtiments
En jaune: alignement régulier avec espacement de devant de parcelle
En vert clair: alignement régulier et composition indépendante des bâtiments
En vert foncé: alignement régulier et combinaison ou collocation des bâtiments

plan des séquences d'alignement et de coordination architecturale du bâti

IVR84_20236301186NUDA

Auteur de l'illustration : Félicie Fougère

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation

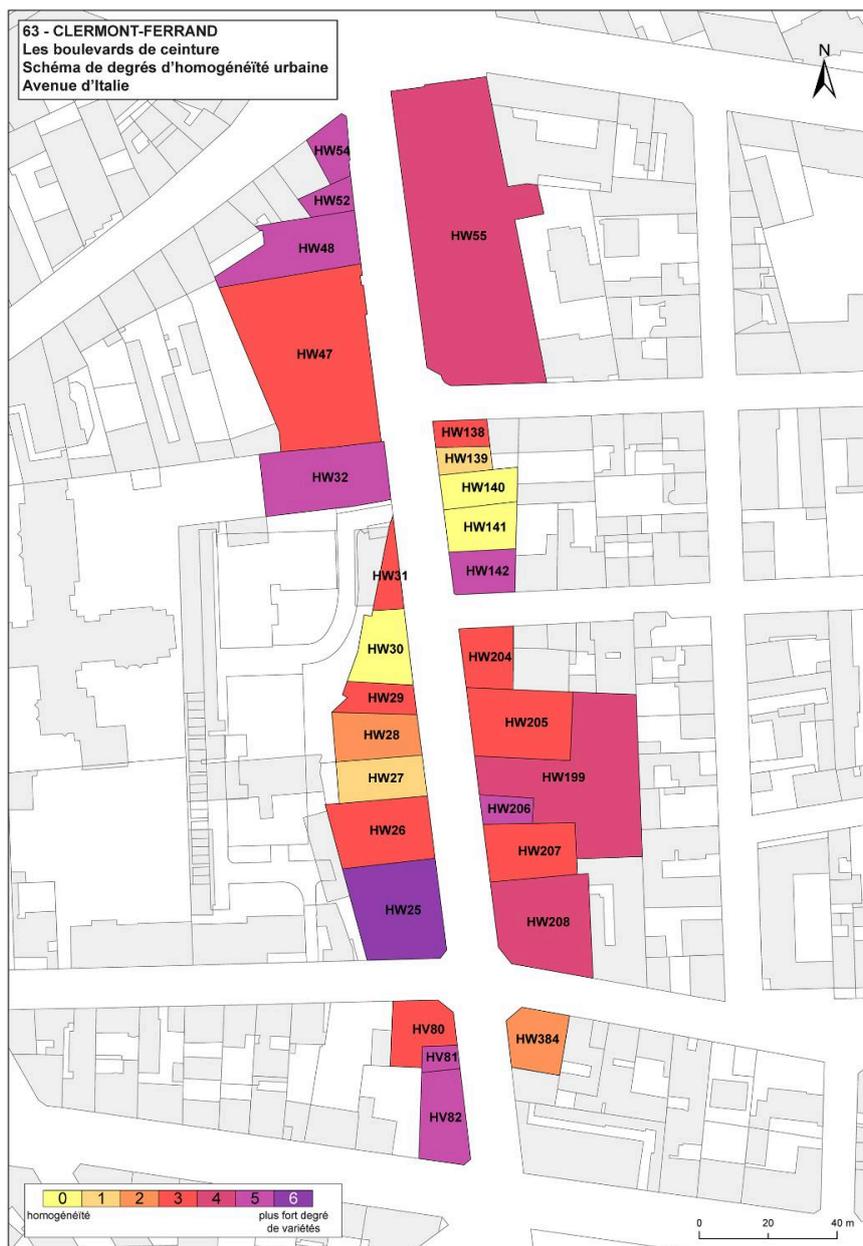
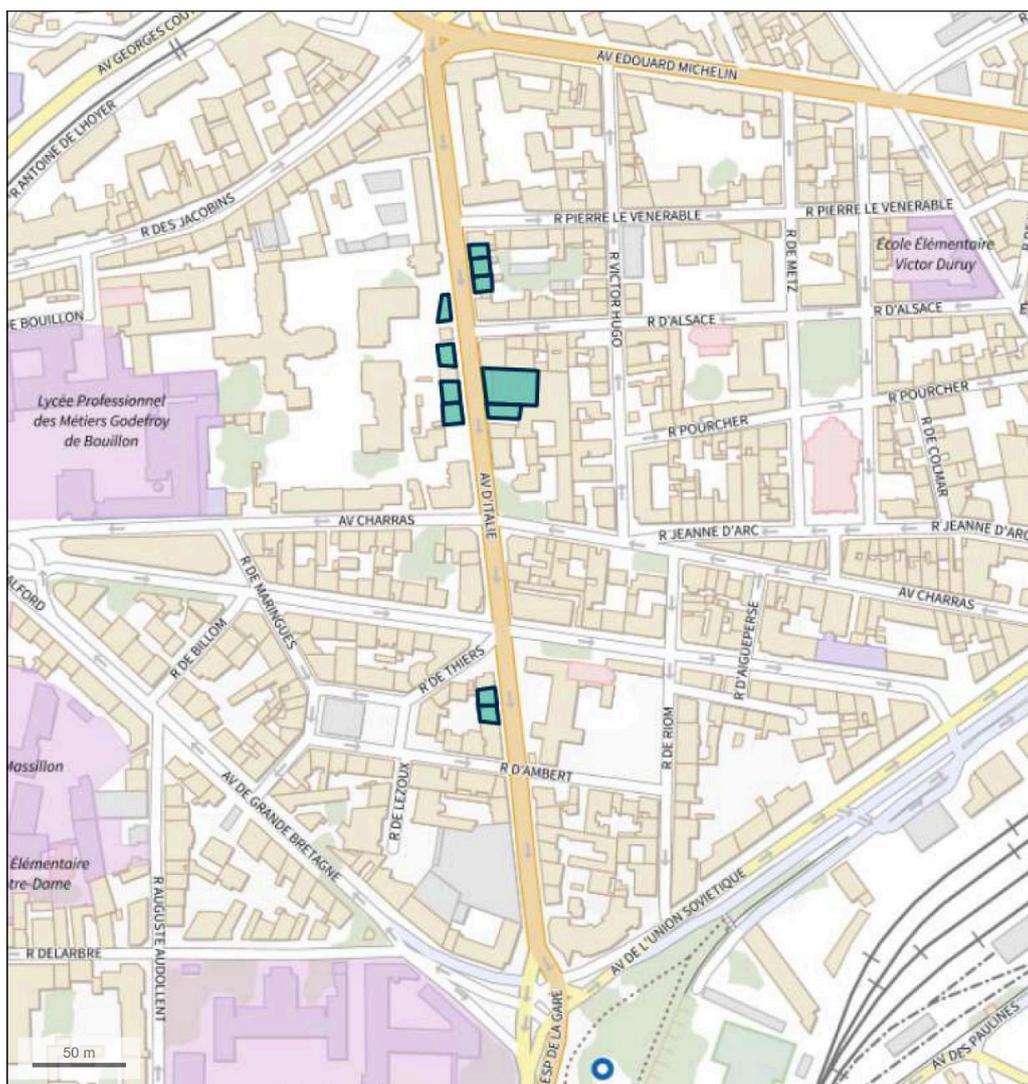


Schéma du degré d'homogénéité urbaine, avenue d'Italie, partie nord

IVR84_20236300835NUDA

Auteur de l'illustration : Guylaine Beauparland-Dupuy

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation



© IGN 2023 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 3° 06' 07" E
Latitude : 45° 46' 47" N

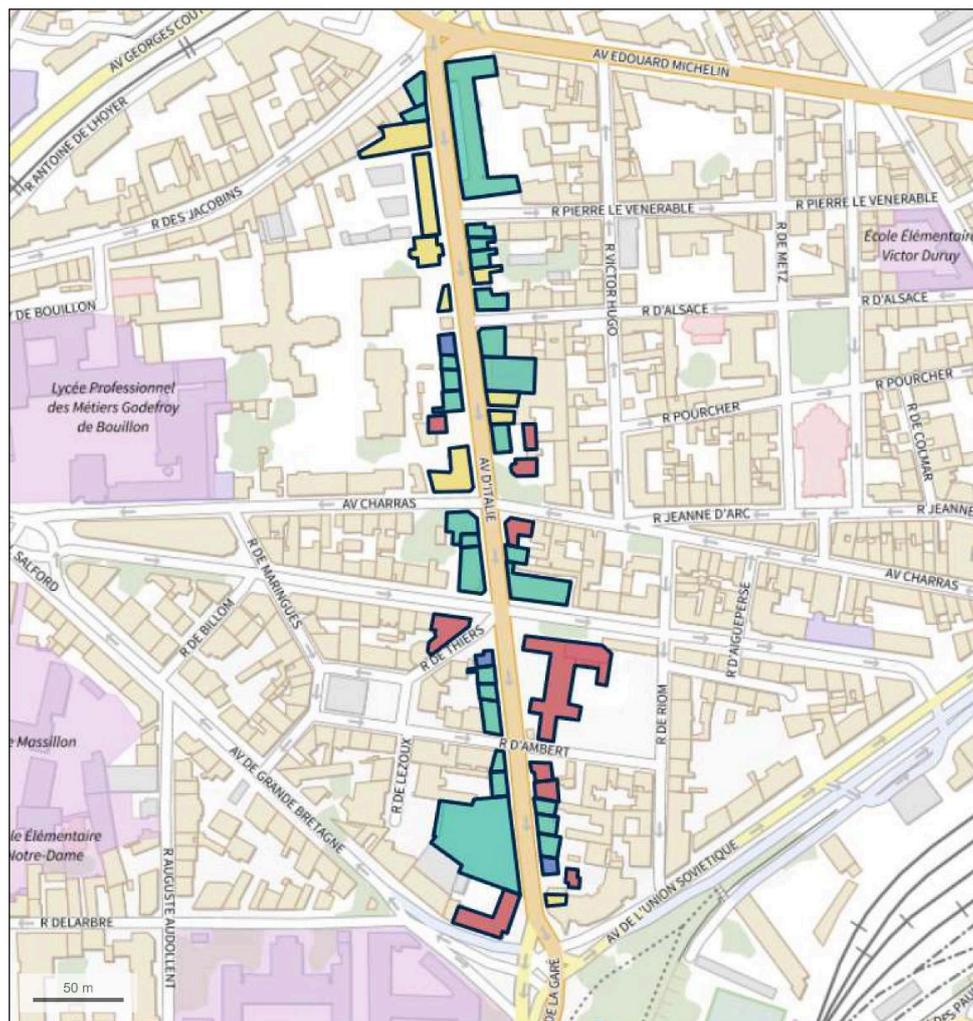
En vert : édifices en combinaison ou collocation

Edifices à l'architecture en collocation ou en combinaison

IVR84_20246300333NUDA

Auteur de l'illustration : Félicie Fougère

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation



© IGN 2023 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 3° 06' 06" E
Latitude : 45° 46' 47" N

En vert : alignement régulier (comprend les marges de reculement bâties)
En bleu : alignement régulier avec espacement
En jaune : Discontinuité
En rouge : rupture d'alignement

Plan de type d'alignement

IVR84_20246301679NUDA

Auteur de l'illustration : Félicie Fougère

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation

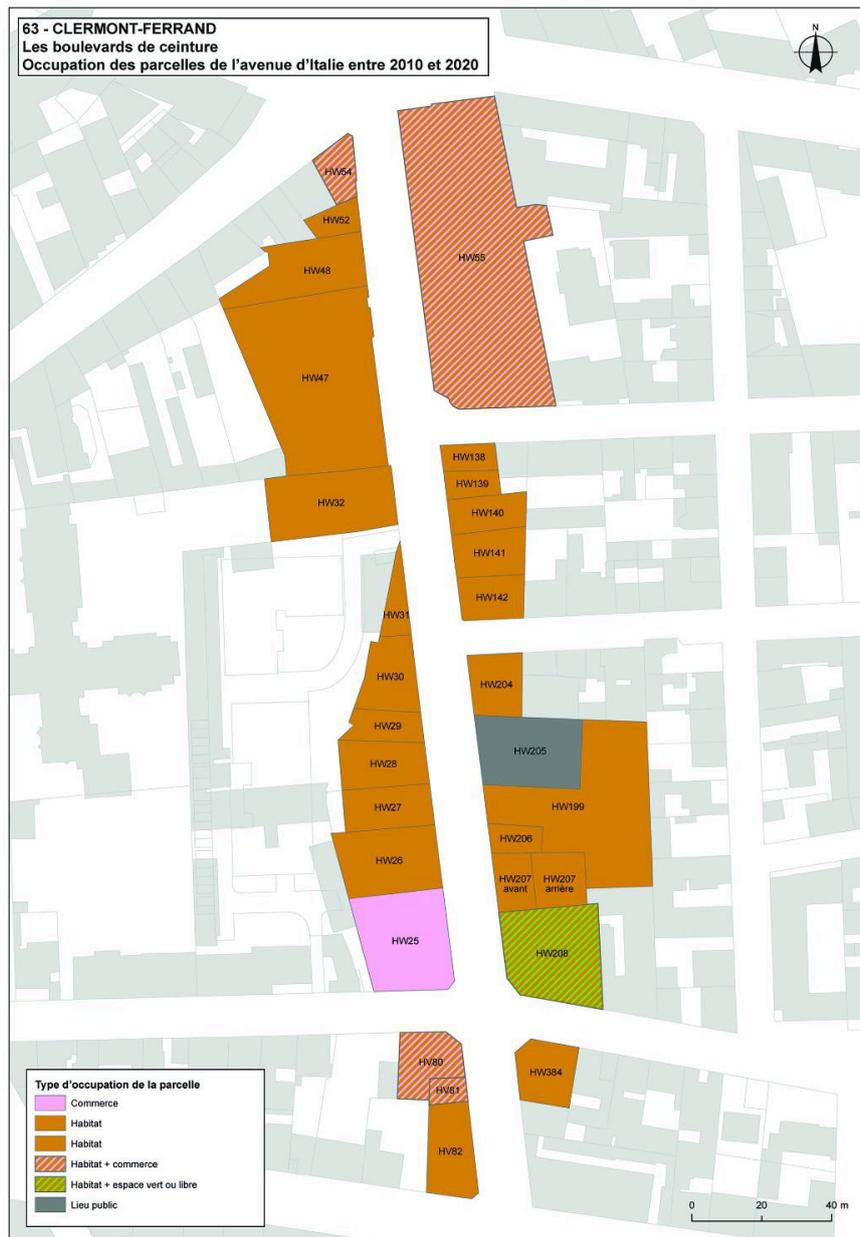


Type d'occupation des parcelles en 1900, avenue d'Italie, partie nord

IVR84_20236300837NUDA

Auteur de l'illustration : Guylaine Beauparland-Dupuy

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Type d'occupation des parcelles entre 2010 et 2020, avenue d'Italie, partie nord

IVR84_20236300838NUDA

Auteur de l'illustration : Guylaine Beauparland-Dupuy

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation



extrait du plan d'alignement du quartier de la gare, tronçon sud de l'avenue d'Italie, 1890

Référence du document reproduit :

- **AC Clermont-Ferrand, 1 O 83, Alignements, plan du tronçon sud de l'avenue d'Italie, 1890**
AC Clermont-Ferrand, 1 O 83, Alignements, extrait du plan d'alignement du quartier de la gare, tronçon sud de l'avenue d'Italie, "Voies nouvelles du quartier de la Gare", chemise n°2 1890. Ech: 0,002 m/m, tirage sur papier.
AC Clermont-Ferrand : 1 O 83

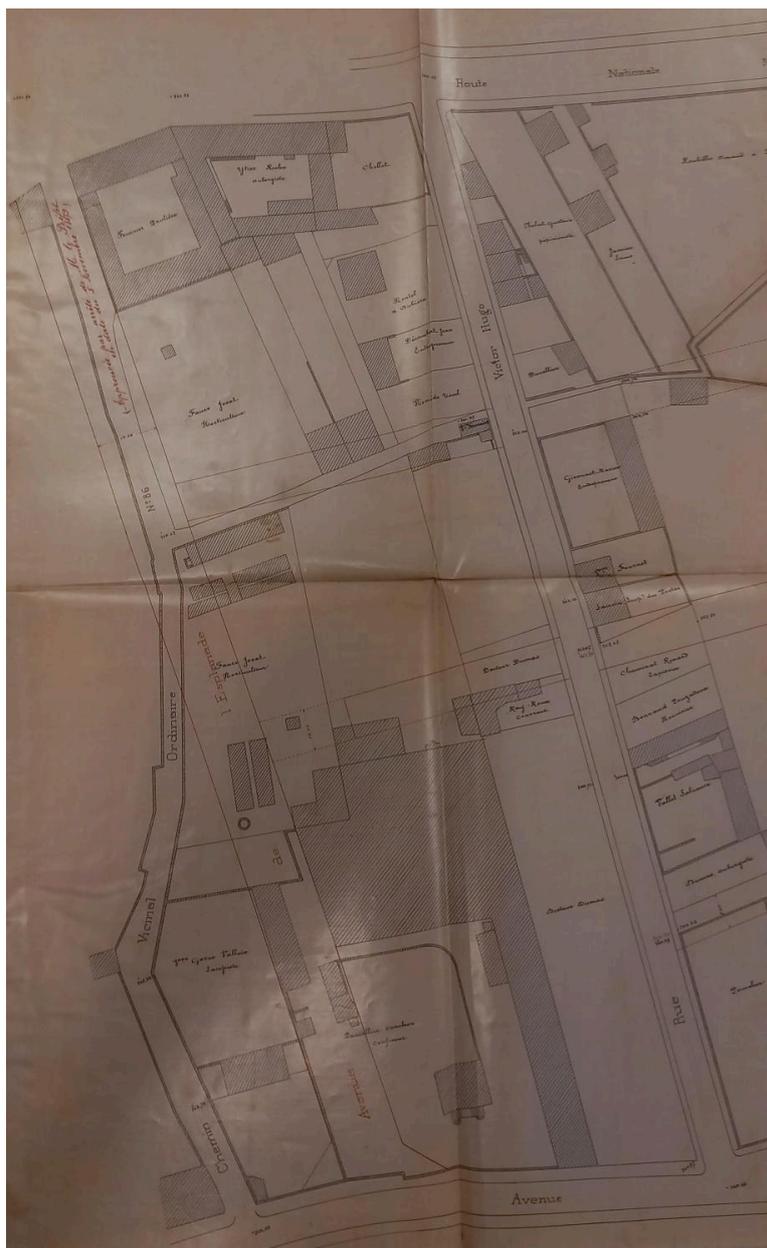
IVR84_20236301166NUCA

Auteur de l'illustration (reproduction) : Félicie Fougère

Auteur du document reproduit : Jules Dalechamps

© Archives communales de Clermont-Ferrand

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



plan d'alignement et de nivellement du quartier Saint-Joseph, partie nord de l'avenue de l'Esplanade (actuelle avenue d'Italie), comprise entre l'avenue Charras et la place des Carmes.

Référence du document reproduit :

- **AC Clermont-Ferrand, 1 O 83, Alignement, plan de l'avenue du tronçon nord de l'avenue d'Italie, 1885 [Plan de l'avenue du tronçon nord de l'avenue d'Italie]** / Ville de Clermont-Ferrand. 1885. Dess. 0,002 m/m. Tirage sur papier. Extr. de [liasse d'archives], "voies nouvelles du quartier Saint-Joseph", AC Clermont-Ferrand, 1 O 83, dossier n° 1-71, 1863-1953.
AC Clermont-Ferrand : 1 O 83

IVR84_20236301165NUCA

Auteur de l'illustration (reproduction) : Félicie Fougère

Auteur du document reproduit : Jules Dalechamps

© Archives communales de Clermont-Ferrand

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

<i>Report</i>		13.354. ^f 94
Toute inclus à 50.00 le mètre de profondeur :		
50x6	300. ^f 00	380. ^f 00
Serris en mauvais état		
<u>Dec en ciment.</u>	3,14 6,28 } 9,14 ^f à 7. ^f 00	65,94
Euyaux en poterie. Un bac au bassin.		
	20. ^f 00 environ à 1. ^f 50	45. ^f 00
Euyaux en plomb.		
	40. ^f 00 — 100. ^f 00 à 50. ^f 00	80. ^f 00
<u>Soutailles.</u>		
		10. ^f 00
Serris à deux pans inclinés. 8 fermettes en fer méplat, chevrons en bois formant pannes, largeur intérieure 3. ^m 40		
soubassements en briques. baches en bois - massif central entre murailles en briques. tuyaux de chauffage en fonte, un petit bassin en briques pour l'eau.		
<i>Surface couverte</i> 15. ^m 00 x 4.40 = 66. ^m 00		
66. ^m 00 à 47. ^f 00		3065. ^f 40
Dépreciat ¹ / ₃ environ		1.068. ^f 40
<hr/>		<hr/>
2.137. ^f 00		2.137. ^f 00
Une autre serris, à usage cistern, pas de fermettes, largeur intérieure 3. ^m 40. Construction légère : baches en tôle et fond en carreaux de terre cuite, tuyaux de chauffage en fonte, petit bassin d'arrosage en ciment.		
<i>Surface couverte</i> 15. ^m 00 x 4.00 = 60. ^m 00		
60. ^m 00 à 42. ^f 00		2604. ^f 00
Dépreciat ¹ / ₃ p. vétusté		868. ^f 00
<hr/>		<hr/>
1.736. ^f 00		1.736. ^f 00
<hr/>		<hr/>
A Reportee		17.770. ^f 88

Document d'évaluation des parcelles à exproprier, avenue d'Italie

Référence du document reproduit :

- **AC Clermont-Ferrand, 1 O 231, Expropriations, Quartier de la gare et quartier Saint-Joseph, 1885-1907**
AC Clermont-Ferrand, 1 O 231, Expropriations, Quartier de la gare et quartier Saint-Joseph, 1885 - 1907
AC Clermont-Ferrand : 1 O 231

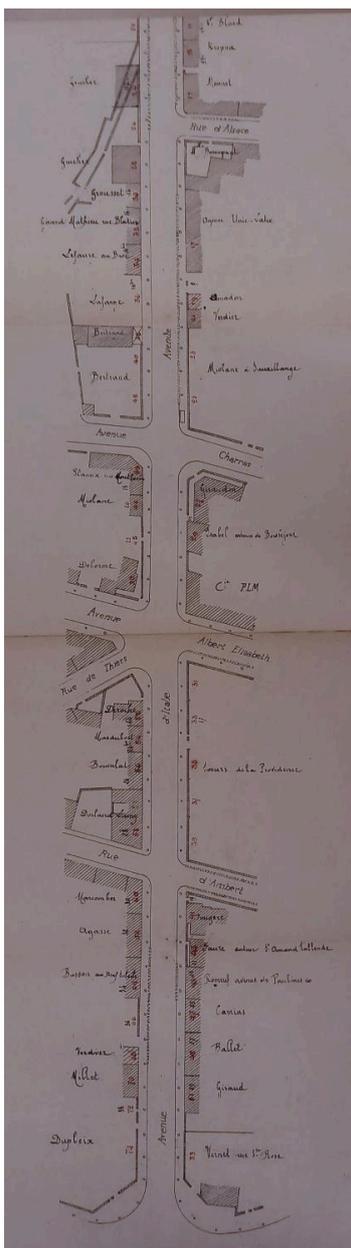
IVR84_20236301168NUCA

Auteur de l'illustration (reproduction) : Félicie Fougère

Auteur du document reproduit : auteur inconnu

© Archives communales de Clermont-Ferrand

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Plan de numérotage de l'avenue d'Italie, 1925

Référence du document reproduit :

- **AC Clermont-Ferrand, 1 O 90, plan numérotage avenue d'Italie, 1925**
AC Clermont-Ferrand, 1 O 90, plan de numérotage des immeubles, avenue d'Italie, 1925, mairie de la ville de Clermont-Ferrand, service de la voirie. Ech: 0,002 m/m, tirage sur papier.
AC Clermont-Ferrand : 1 O 90

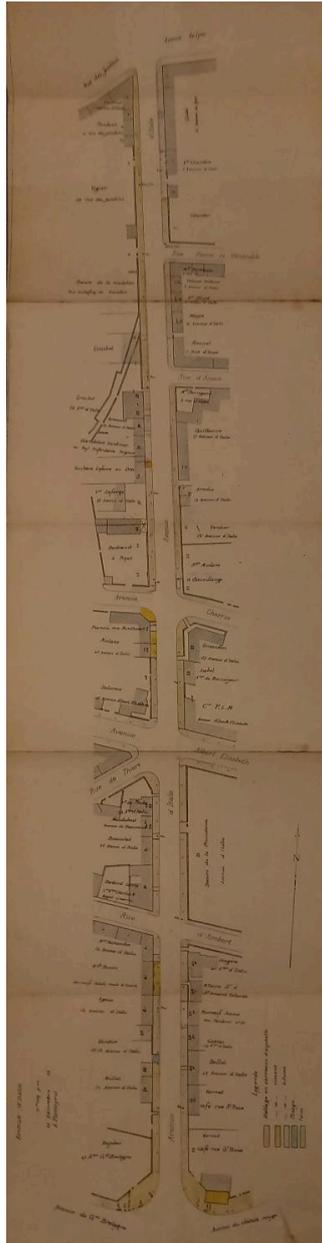
IVR84_20236301167NUCA

Auteur de l'illustration (reproduction) : Félicie Fougère

Auteur du document reproduit : auteur inconnu

© Archives communales de Clermont-Ferrand

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Plan parcellaire pour établissement des bordures des trottoirs, 1927

Référence du document reproduit :

- **AC Clermont-Ferrand, 1 O 1590, Etablissement de trottoir, avenue d'Italie, 1927**
AC Clermont-Ferrand, 1 O 1590, Etablissement de bordure de trottoirs 1926-1930, avenue d'Italie, 1927
AC Clermont-Ferrand : 1 O 1590

IVR84_20246301202NUCA

Auteur de l'illustration (reproduction) : Félicie Fougère

© Archives communales de Clermont-Ferrand

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Aménagement du rond-point de l'Esplanade de la gare en 1959

IVR84_20246300002X

Auteur de l'illustration (reproduction) : Léon Genre

Auteur du document reproduit : Service photographique des archives départementales du Puy-de-Dôme

Date de prise de vue : 1959

© Archives départementales du Puy-de-Dôme
tous droits réservés



Débouché de l'avenue d'Italie sur la place des Carmes, carrefour avec la rue des Jacobins

IVR84_20236300506NUC4A

Auteur de l'illustration : Christian Parisey

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Vue de l'élévation depuis la petite place des Jacobins. Angle aigu sur pan coupé et mur aveugle

IVR84_20236300243NUC4A

Auteur de l'illustration : Christian Parisey

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Elévations sur l'avenue d'Italie. Au premier plan la maison du n°6, puis le local commercial du n°8, puis l'élévation aveugle des immeubles des n°12 à 16

IVR84_20236300244NUC4A

Auteur de l'illustration : Christian Parisey

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Elévations de l'ilot compris entre les rues Pierre-le-Vénérable et d'Alsace

IVR84_20236300507NUC4A

Auteur de l'illustration : Christian Parisey

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Elévation des n°17, 17bis et 19 sur l'avenue d'Italie. A l'arrière-plan, mur d'héberge du n°21

IVR84_20236300509NUC4A

Auteur de l'illustration : Christian Parisey

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Vue nord depuis l'avenue d'Italie: la cité Michelin dite de Chanturgue

IVR84_20236300510NUC4A

Auteur de l'illustration : Christian Parisey

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Elévations des n°18 et 24 avenue d'Italie

IVR84_20236300508NUC4A

Auteur de l'illustration : Christian Parisey

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Vue urbaine depuis le n°24 avenue d'Italie

IVR84_20236300247NUC4A

Auteur de l'illustration : Christian Parisey

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Vue depuis le carrefour de l'avenue d'Italie et l'avenue Charras

IVR84_20236300290NUC4A

Auteur de l'illustration : Christian Parisey

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation



îlot compris entre les avenues Albert-et-Elisabeth et Charras

IVR84_20236300253NUC4A

Auteur de l'illustration : Christian Parisey

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Carrefour de l'avenue d'Italie et de l'avenue Albert et Elisabeth. En arrière-plan, le monument aux morts

IVR84_20236300288NUC4A

Auteur de l'illustration : Christian Parisey

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Elévation des n°62 et 64 avenue d'Italie. En arrière-plan, le mur d'héberge d'immeuble au n°72

IVR84_20236300254NUC4A

Auteur de l'illustration : Christian Parisey

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Elévation du 64 avenue d'Italie, mur d'héberge du n°72

IVR84_20236300255NUC4A

Auteur de l'illustration : Christian Parisey

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Débouché de l'avenue d'Italie sur le carrefour de l'avenue de l'Union soviétique et de Grande -Bretagne (dit "place de l'Esplanade")

IVR84_20236300286NUC4A

Auteur de l'illustration : Christian Parisey

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Débouché de la rue d'Alsace sur l'avenue d'Italie

IVR84_20246300001NUCA

Auteur de l'illustration : Félicie Fougère

Date de prise de vue : 2023

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Elévation du n°46 sur l'avenue d'Italie

IVR84_20246300003NUCA

Auteur de l'illustration : Félicie Fougère

Date de prise de vue : 2023

© Région Auvergne - Inventaire général du Patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Carrefour de l'avenue d'Italie et du boulevard Fleury derrière le square de l'Esplanade

IVR84_20236300268NUC4A

Auteur de l'illustration : François-Nicolas L'Hardy

© Collection particulière

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Débouché de la rue deThiers sur l'avenue d'Italie

IVR84_20246300049NUCA

Auteur de l'illustration : Félicie Fougère

Date de prise de vue : 2023

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Façades des 45 au 51 avenue d'Italie

IVR84_20246300092NUCA

Auteur de l'illustration : Félicie Fougère

© Région Auvergne - Inventaire général du Patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Séquence homogène, 54 et 56 avenue d'Italie

IVR84_20246300361NUC4A

Auteur de l'illustration : Christian Parisey

© Région Auvergne - Inventaire général du Patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Séquence homogène, 13 à 9 avenue d'italie

IVR84_20246300150NUC4A

Auteur de l'illustration : Christian Parisey

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation